N° 49 — 183me année — Un numéro: 10 centimes — Mercredi 2 Mars 1921

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	46.—	23.—	11.50	4.—

On s'abonne à toute époque.
Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN
pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes
PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE
Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ANNONCES Prix de la ligne corps 9 ou son espace.
Du Canton, 20 c. Prix minim. d'une annonce 50 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c.
Suisse, 25 c. *Etranger*, 30 c. Le samedi: Suisse 30 c., étranger 35 c. Avis mortuaires 30 c.
Réclames, 50 c. minimum 2 50. Suisse et étranger, le samedi, 60 c.; minimum 3 fr.
Demander le tarif complet.

AVIS OFFICIELS

République et Canton de Neuchâtel

VENTE DE BOIS

Le Département de l'Industrie et de l'Agriculutre fera vendre par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues, le samedi 5 mars, dès les 14 h., les bois suivants, situés dans la forêt cantonale du Bois l'Abbé:

100 stères hêtre, chêne et sapin;
4000 fagots;
150 verges.

Ces bois sont situés sur les territoires de La Coudre et de Neuchâtel.

Le rendez-vous est à la maison du garde de Champ-Monsieur.

St-Blaise, le 26 février 1921.

L'Inspecteur des forêts du Ier arrondissement:
J. Jacot-Guillarmod.

COMMUNE DE BEVAIX

BEVAIX

Tous les hommes valides habitant la circonscription de Bevaix, âgés de 17 à 45 ans, non incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers et qui désirent faire du service plutôt que de payer la taxe, sont invités à se faire inscrire auprès du capitaine du feu, M. Fritz Gygi, jusqu'au 15 mars prochain.

Il est porté à la connaissance des intéressés que si le nombre des volontaires reconnus aptes au service n'est pas suffisant pour compléter l'effectif du corps, la Commission du feu incorporera d'office et sans recours le nombre d'hommes nécessaires choisis parmi les mieux qualifiés pour ce service.

Bevaix, le 23 février 1921.

Commission du feu.

COMMUNE de Corcelles-Cormondrèche

Remboursement d'obligations

Ensuite de tirage au sort opéré ce jour, les porteurs d'obligations de l'emprunt de 1909 sont informés que les Nos 49, 162, 169, 172, 181, 208, 223 et 245 ont été appelés au remboursement pour le 15 mai prochain.

Ces titres seront remboursés à la Banque Cantonale Neuchâteloise à Neuchâtel, ou à l'une de ses agences.

Dès la date fixée pour le remboursement ces obligations cesseront de porter intérêt.

Corcelles-Cormondrèche, le 19 février 1921.

Conseil communal.

COMMUNE de Corcelles-Cormondrèche

VENTE DE BOIS

La Commune de Corcelles-Cormondrèche vendra par voie d'enchères publiques, le SAMEDI 5 mars 1921, les bois suivants, situés dans ses forêts du Bois-Noir et Places d'Armes.

Le matin:
33 demi-toises mosets ronds;
600 verges haricots;
1 dépouille;
8 tas grosses perches;
5½ tas de tuteurs;
6 billes hêtre cubant 4,17 m³;
1 bille pin cubant 0,96
175 petites grumes sapin, 8 m. de long, cubant 32,02 m³

Rendez-vous à 8 h. ½ du matin à la guérite de Montmollin.

L'après-midi:
85 stères sapin;
150 stères chêne;
2400 fagots de chêne;
7 troncs de chêne à fendre le bois;
8 charronnages.

Rendez-vous, pour le bois de feu, à 13 h. ½ à la Carrière du Bois-Rond.

Corcelles-Cormondrèche, le 25 février 1921.

Conseil communal.

ENCHÈRES

ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeudi 3 mars 1921, dès 9 h., on vendra par voie d'enchères publiques, au local des enchères, rue de l'Ancien Hôtel de Ville, à Neuchâtel, les objets mobiliers ci-après:

1 buffet de service, 6 chaises Henri II, 1 dressoir, noyer, 6 chaises noyer, 2 armoires à 2 portes, noyer, 2 grandes glaces, 2 commodes, 1 lit de fer, 1 régulateur à quarts, 1 pendule de Paris, 2 calorifères, 1 potager neuchâtelois, 4 trous, avec marmites et cocasse, draps de lit, couverture de lit, tapis de lit, descentes de lit, des tableaux, de la vaisselle, de la verrerie, 1 MONTRE OR POUR HOMME, 18 k., plusieurs montres argent, etc.;

Divers outils de menuisier, plusieurs feuilles de bois croisés, ainsi qu'un lot de manteaux neufs, forme Raglan.

Paiement comptant.

Neuchâtel, le 25 février 1921.

GREFFE DE PAIX.

IMMEUBLES

Enchères d'immeubles

Pour sortir d'indivision, les héritiers des époux BRUNKIENHLE exposeront en vente par voie d'enchères publiques, le mercredi 16 mars 1921, dès 15 h., à l'Etude des notaires Ed. Petitpierre et Ch. Hotz, les immeubles qu'ils possèdent et qui sont désignés comme suit au

CADASTRE DE NEUCHATEL

Article 217, plan folio 9, Nos 31 à 39, rue du Tertre, bâtiment, place et jardin de 598 m².

Les trois bâtiments sus assis portent les Nos 18, 20 et 20 a de la rue du Tertre. Ils comprennent 10 appartements de 2, 3 et 4 pièces, ainsi que deux grands locaux à l'usage de magasins, atelier ou dépôt.

Pour tous renseignements et pour consulter le cahier des charges, s'adresser à l'Etude des notaires chargés de la vente.

A vendre 4 maisons locatives avec locaux industriels. Tram. Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

Immeuble à vendre

A vendre, à Lausanne, dans bean quartier, immeuble locatif de 8 appartements et 2 magasins de denrées alimentaires dont une boucherie avec bonne clientèle. Affaire lucrative pour preneur sérieux. Adresser offres écrites sous chiffres L. 255 L. aux Annonces Suisses S. A., Lausanne. J. H. 255 L.

A vendre au dessus de la ville

une propriété avec rural

comprenant 1 cuisine, 4 chambres, 1 écurie pour 7 chevaux, grande remise, écuries pour petit bétail, cour, dépendances et jardin potager. Entrée en jouissance à convenir. S'adresser Etude Favre et Soguel.

A VENDRE

A vendre tout de suite

1 moto Harley-Davison

avec side-car et pare-brise 7-9 HP.

1 Condor

4½ HP, complète, en état de marche, bas prix. — S'adresser Ed. von Arx, Peseux.

Qui connaît les

DENTIFRICES N

n'en veut plus d'autres

500 paires de chaussettes

laine cédées au prix incroyable de 1 fr. 95. Au Bon Mobilier, Ecluse 14, Neuchâtel. Envoi contre remboursement.

BEAUX ŒUFS

garantis frais

à fr. 3.20 la douzaine

par 5 douzaines à fr. **3.10**
par 10 douzaines à fr. **3.—**

Au Magasin de Comestibles

Seinet Fils

6-8, rue des Epanchenrs
Téléphone 71

A enlever tout de suite:

1 beau lit à 2 places

en mi-bois dur, avec sommier, matelas, trois-coins, duvet mi-édredon, traversin et oreillers. Le tout absolument neuf et de bonne qualité, pour le prix incroyable de 350 fr. — Profitez! Unique! — Au Bon Mobilier, Ecluse 14.

1.000.000

de lecteurs savent que, pour combattre la calvitie, la chute, les pellicules, le grisonnement, rien ne vaut la Pommade Crausaz, avenue Ruchonnet 17, Lausanne. 90 ans de succès.
Pots de 3 et 4 fr. JH245L

Toutes les BRODERIES en magasin seront vendues avec fort RABAIS au

Dépôt de Broderies

RUE POURTALÈS 2

Sociétés de Tir

Nouveau mécanisme pour cibleries. M. D. No 30809. Ed. JOLY, constructeur, Bercher.

Paquets pour l'étranger

renseignements, expédition

ZIMMERMANN S. A.

Accordéons

A vendre plusieurs bons accordéons, 2 et 3 rangs; prix modérés. S'adresser à Marius Tétaz, Jet-d'Eau 6, Fleurier.

A vendre une
POUSSETTE ANGLAISE
S'adresser rue Louis Favre 12, 1er étage.

Machine à coudre

à main, occasion, mais en bon état, à enlever tout de suite. 40 fr. A Grandjean, Saint-Honoré 2.

La Société de Consommation des Ponts-de-Martel

offre fromage gras du Jura, qualité extra, production de l'été 1920, envoi par colis postaux depuis 4 kilos.

A VENDRE

2 LITS BOIS dur, 1 et 2 places, avec sommiers dont un avec matelas bon crin et trois-coins. M. S. Benkert. Station du tram, Colombier.

Nous soldons
10.000 BIBERONS
en caoutchouc jaune, pour bouteilles, à 25 c. la pièce. Au Bon Mobilier, Ecluse 14, Neuchâtel.
Envoi contre remboursement.

Epicerie-Primeurs

à remettre à Lausanne. Excellente affaire à enlever tout de suite. Nécessaire fr. 12,000. Timbre. Crausaz & Gonseth, Tour 14, Lausanne. J. H. 35407 P.

A VENDRE
d'occasion un petit lit état de neuf et une poussette anglaise. S'adresser M. Bise, Auvernier, entre 18 et 20 h.

A remettre

à une dame ou monsieur de confiance, ayant beaucoup de relations,

dépôt de broderies

mouchoirs, robes, blouses, etc., d'une fabrique de St-Gall. Offres avec références sous P. 483 N. à Publicitas, Neuchâtel.

Beau choix de

cuvelles

pour plantes dans toutes les grandeurs, bois dus, verni à l'huile. Echantillons au magasin. On se charge de la transplantation. — A. ROBELLAZ, horticulteur, Grand'Rue 33, Peseux.

Porcs

A vendre 12 beaux porcs de 3 mois ½. S'adresser No 72, Auvernier.

6 beaux porcs

de 2 mois ½, à vendre chez Ernest Beyeler, No 10, Cormondrèche.

2 bœufs

pour la boucherie, ainsi que 2 BONNES VACHES. S'adresser à E. Schweizer, Rochefort (Neuchâtel).

A vendre, pour cause d'achat d'un tracteur,

un cheval

à choix sur deux, dont un fort cheval de 5 ans et un de 7 ans, fort trotteur, ainsi qu'une FAUCHEUSE « Deering », à 2 chevaux, avec deux barres coupeuses, en parfait état. S'adresser à Adrien Matthey, sur le Pont-Bémont, Brévine.

Truie portante

pour mars, ainsi qu'un fort char à flèche, essieux 18 lignes, à l'état de neuf, à vendre. S'adresser à M. Auguste Vouga-Ludi, Cortaillod.

Belle truie portante

pour le 20 mars, race Yorkshire, à vendre. — S'adresser à M. Albert Sauser, Château de Beauregard, Serrières.

RHUMATISMES

lumbagos, goutte, asthme sont guéris par les

Emplâtres ROCCO

à doublure de flanelle

Exigez le nom de ROCCO ainsi que l'emballage vert
Dans toutes les pharmacies à Fr. 1.50

TOILE RECLAME à 1 fr. 50 net le mètre
BRODERIES au mètre et à la pièce
FESTONS doubles et simples
CACHEPOINTS couleur et blanc

Escompte 10 %

chez

St-Honoré Numa Droz — **GUYE-PRÊTRE** — St-Honoré Numa Droz

Vous tous qui aimez!...
Vous tous qui souffrez!... demandez

aujourd'hui même à votre libraire le livre le ROCCO DE GANDRIA, et allez passer, en le lisant, quelques heures de repos d'esprit et d'intimité de cœur sous le beau ciel italien, sous les doux oliviers des rives du lac de Lugano. Cette touchante histoire d'amour, richement illustrée, du prix modique de 4 fr. 75, vaut le plus beau voyage au Tessin.

A vendre

un potager 2 trous et bouilloire. S'adresser, l'après-midi, 2, rue Coulon, 2me étage.

OCCASIONS p' TAILLEURS
1 table massive, longueur 3 m., largeur 1 m. 15; 1 dite, longueur 2 m. 50, largeur 0,85; 1 table, longueur 1 m. 50, largeur 0,90; 1 grande étagère pour étoffes, hauteur 2 m., longueur 1 m. 70, largeur 0,35 m.; 2 mannequins dames; fers à repasser électriques et à gaz avec appareil; draps pour hommes, ouate, boutons, boucles, draps pour manteaux de dames, le tout à des prix très avantageux. Ier-Mars No 6, 4me, dr.

A vendre, cause double emploi,

voiture automobile de luxe, torpédo

5 places, 17 HP, 4 cylindres 90/125, modèle 1921, de la grande marque française BELLANGER FRÈRES S. A., Neuilly-s.-Seine. Absolument neuve, sortant de fabrication. Tous perfectionnements modernes, installation électrique WESTINGHOUSE. Excellente grimpeuse, puissante, robuste, soignée, rapide, silencieuse, économique, confortable, élégante et d'un fonctionnement irréprochable sous tous rapports. Consomme 13 à 14 litres benzine aux 100 km. Références de 1er ordre. — A disposition pour tous essais et examens. Prix très avantageux. Occasion absolument unique. — Ecrire à Case postale 6668, Neuchâtel.

Charrue Brabant Ott

neuve, à vendre pour le prix de 400 fr. S'adresser à A. Bischoff, Coffrane.

A vendre
12 BILLES DE CHÊNE
cubant environ 4 m³.
25 stères beau
CARTELAGE DE CHÊNE
S'adresser à M. Louis Maurer, Pertuis-du-Soc 15.

A VENDRE

1 voiture FIAT, modèle 501, Torpédo 4 places, venant d'arriver de l'usine, faute d'emploi. Adresser les offres sous chiffres O. F. 353 N. à Orell Füssli, Publicité, Neuchâtel. O.F.353N.

VOITURES FIAT, Mod. 501

Torpédos 2 et 4 places, mise en marche et éclairage électriques, disponibles immédiatement. Prix 13,000 francs; 1 chassis Fiat, 6 cylindres. SEGESSEMANN & Co., St-Blaise.

Demandes à acheter

J'achète
MEUBLES
en tous genres, propres et en bon état. Paie le plus haut prix.
AMEUBLEMENTS GUILLOD
Ecluse 23 . Téléphone 558
Maison de confiance

Histoire neuchâteloise

Suis acheteur de bouquins, gravures, tableaux, pendules et meubles de tous genres, ainsi qu'armoires noyer massif à 2 portes, avec ou sans moulures. Adresser offres écrites à A. C. 735 au bureau de la Feuille d'Avis.

Gravures suisses

J'achète à de très hauts prix toutes vues anciennes de villes Suisses, costumes, scènes de genres. Faire offres à E. Dubois, Halles 7. Neuchâtel.

On demande à acheter

un bon tour

parallèle, 1 m. 20 entre pointes. Indiquer offres et prix par écrit, sous chiffres M. N. 741, au bureau de la Feuille d'Avis.

AVIS DIVERS

Couturière pour garçons

se recommande pour du travail à domicile et en journées. S'adresser à Mlle Gaudin, Immobilière, No 2.

?

Vous tous qui souffrez!..

NEUCHATEL

Pension Rosevilla

Séjour confortable et tranquille. Belle situation. :: Grand jardin. Proximité des forêts et du lac. : : : Prix modérés : : :
Mlle Guillaume

INSTITUTRICE
expérimentée, connaissant l'anglais et l'allemand, cherche leçons, occupation, préparation pour l'école, emploi dans bureau. Prix modérés. Ecrire à M. G. 715 au bureau de la Feuille d'Avis.

DEMOISELLE
rangée, sérieuse, cherche chambre au soleil
et pension pour commencement mars. Faire offres écrites avec prix sous chiffres H. 726 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche

PENSION

dans bonne famille, pour jeune fille fréquentant l'Ecole de commerce. S'adresser Cabinet littéraire, rue des Poteaux, 4, 1er.

?

Vous tous qui souffrez!..

JEUNE HOMME soigneux, demande, pour mi-avril, bonne

PENSION

avec jolie chambre, en ville. — Adresser offres détaillées avec prix sous Case postale 6537, Neuchâtel. F. Z. 124 N.

Blanchisseuse à la campagne désire encore un peu de

linge à blanchir

bel étendage au soleil. Prix modéré; on cherche à domicile.

Ecrire sous L. A. V. 731 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche

PENSION

à Neuchâtel, dans bonne famille romande, pour jeune homme de 17 ans, fréquentant l'Ecole de commerce.

Offres avec prix sous chiffres M. 1050 Z. à Publicitas S. A. Zurich.

DEMAIN 3 mars, dès 1 h. ½

vente de „vieux“

19, RUE DU CHATEAU 19
Buffet

Place est demandée pour garçon de 14 ans ½, où il apprendrait la langue française et pourrait suivre des leçons de religion. On prendrait

en échange

une jeune fille. Adresse Gottlieb Ingold, restaurateur, Luterbach (Soleure).

Bonne pension

pour deux personnes honnêtes dans famille. — Ecluse 23, 2me étage. c. o.

TAXIS BLEUS
Téléphone
8.07

Union de Banques Suisses

anciennement Comptoir d'Escompte du Val-de-Travers, WEIBEL & Cie

FLEURIER
AGENCE A COUVET
CORRESPONDANTS: La BRÉVINE, La COTE aux-FÉES

25 Succursales et Agences en Suisse

Capital et Réserves Fr. 85.000.000.-

CERTIFICATS de DÉPOTS
nominatifs ou au porteur
coupons semestriels aux taux de:

5 % à 5 ½ %

suivant leur durée
Timbre fédéral à notre charge

Carnets de dépôts, int. 4 ½ %

Traite toutes opérations de banque aux meilleures conditions

BANQUE BERTHOUD & Cie

NEUCHATEL
FONDÉE EN 1850

CARNETS DE DEPOTS
Comptes-courants à vue et à termes fixes
Intérêt avantageux

GARDE DE TITRES
Location de compartiments de coffres-forts
Ordres de bourse
Encaissement SANS FRAIS de coupons et titres suisses remboursables

CHANGES
Sur demande envoi sans frais de notre cote journalière

CHÈQUES. LETTRES DE CRÉDIT

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE

Mardi 8 mars 1921, à 20 h.

5me Concert d'abonnement

avec le concours de
M. Manuel QUIROGA, violoniste
et de
L'Orchestre de la Suisse romande
sous la direction de
M. Ernest ANSERMET

Voir le Bulletin musical n° 115

Prix des places: 5 fr., 4 fr., 2 fr. 50. — Billets en vente au magasin Fœtisch, du vendredi matin au mardi soir et le soir du concert à l'entrée. *Les portes s'ouvriront à 7 h. ½.*

Répétition générale: *Mardi 8 mars*, à 2 h.

Entrée pour non-soc. fr. 3.—.

Aula de l'Université

TROIS CAUSERIES DE
Graphologie Historique
illustrées de Projections lumineuses
par M. F. Franzoni,
les mercredi 2, 9 et 16 mars, à 8 h. 15.

Première causerie, le 2 mars
Introduction. Utilité d'une collaboration de l'histoire et de la graphologie. Exemples: L'énigme Shakespeare-Stanley. L'affaire Naundorff, etc.

Deuxième causerie, le 9 mars
Quelques figures de la Révolution française: Danton, Robespierre, Marat, Charlotte Cordey. Le testament de Louis XVI, le testament de Marie-Antoinette.

Troisième causerie, le 16 mars
Figures historiques contemporaines: Raspoutine, d'Annunzio. Wilson.

Les billets sont en vente chez le concierge de l'Université aux prix de **fr. 2.50** et **fr. 1.—**. Carte pour les 3 causeries **fr. 6.—**.

L'Etude Petitpierre & Hotz

NOTAIRES ET AVOCAT
est transférée
Rue St-Maurice 12
au 1er étage (bâtiment des Nouvelles Galeries)

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Grand Auditoire des Lettres

Conférences et Cours
Première série

Jeudi	3 mars	à 20 h.	MM. G. DuPasquier:	La numération.
Vendredi	4	» 20 h.	J. Paris:	La Révolution française.
Samedi	5	» 14 h.	H. Spinner:	Botanique 1re leçon.
		» 15 h.	G. DuPasquier:	Introduction à l'algèbre avec exercices 1re leçon.
Lundi	7	» 20 h.	A. de Maday:	La charte du travail.
Mardi	8	» 20 h.	H. DuBois:	Elisabeth Fry.
Jeudi	10	» 20 h.	G. DuPasquier:	Question d'assurance.
Vendredi	11	» 20 h.	J. Paris:	La Révolution française.
Samedi	12	» 14 h.	H. Spinner:	Botanique 2me leçon.
		» 15 h.	G. DuPasquier:	Algèbre 2me leçon.
Mardi	15	» 20 h.	Arndt:	Astronomie populaire avec démonstrations (à l'Observatoire).
Mercredi	16	» 20 h.	H. Spinner:	Histoire de la flore neuchâteloise.
Jeudi	17	» 20 h.	H. DuBois:	Le devoir.

Les conférences et les cours sont publics et gratuits. Ceux et celles qui désirent les suivre sont priés de s'inscrire auprès du concierge de l'Université.

AVIS

☞ Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse : sinon celle-ci sera expédiée non affranchie. ☜

Administration de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

LOGEMENTS

A louer logement six chambres meublées confortablement. — Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

A LOUER, QUAI OSTERWALD, pour St-Jean, beau logement de 6 chambres et dépendances. S'adresser Etude G. Etter, not., 8, rue Purry.

A LOUER AUX PARCS, pour St-Jean, logement de 3 chambres et dépendances, ainsi qu'un **local à l'usage d'atelier.** — S'adresser Etude G. Etter, not., 8, rue Purry.

La Commune de Neuchâtel offre à louer des logements de 3, 4 et 5 pièces dans maisons neuves, aux Battieux, au Plan et au Bois de l'Hôpital. S'adresser Hôtel municipal, 1er étage. No 14. c. o.

A louer, pour le 15 mars, rue des Moulins, logement propre de 1 chambre et cuisine. — S'adresser Etude G. Etter, notaire.

A louer, pour le 24 mars, rue des Moulins 31. Appartement 3 chambres, cuisine et dépendances, 47 fr. par mois.

Appartement 1 chambre, cuisine et galetas, 23 fr. par mois. S'adresser en l'Etude de Me Henri Chédel, rue St-Honoré 3.

A remettre pour 24 mars un LOGEMENT exposé au soleil, 2 chambres et cuisine. S'adresser Seyon 7, 4me étage, à droite.

Logements à louer

Immédiatement :
3 chambres, Quai Mont-Blanc.
2 et 3 chambres, Moulins.
Dès 24 mars :
2 chambres, Temple-Neuf.
1 chambre, Château.
Dès 24 juin :
7 chambres, Quai des Alpes.
3 chambres, Parcs.
3 chambres, Neubourg.
A disposition : caves, ateliers, garde-meubles.
Etude Brauen, notaire, Hôpital 7.

CHAMBRES

Petite chambre au soleil. — Coq-d'Inde 18.

Jolie petite chambre. Boine 5, 1er, à gauche. Vis-à-vis de la station du Funiculaire.

Belle chambre meublée, indépendante, à monsieur honnête. Concert 4, 3me étage à dr.

Petite CHAMBRE MEUBLÉE Neubourg 2

CHAMBRES A LOUER

A sous-louer, dans de bonnes conditions, deux chambres contiguës à personne tranquille et de confiance. S'adresser pour renseignements et visites, J.-J. Lallemand 5, au 3me à gauche, chaque jour, de 10 h. à 11 h. ½ du matin.

CHAMBRE INDÉPENDANTE non meublée. Ls-Favre 11, 2me.

Jolie chambre meublée, soleil, belle vue, jardin. 5, Parcs-du-Milieu.

Chambre meublée, 2me étage. Hôpital 9.

Jolie chambre et pension

pour messieurs. S'adresser Fbg Hôpital 66, rez-d.-ch. à droite.

Chambre meublée, au soleil, avec balcon. Vuillemin, Lallemand 1. c.o.

Jolie chambre pour monsieur de bureau ou étudiant. S'adresser Bercles 3, Mme Linz. c.o.

Jolie chambre meublée, électricité, Orangerie 2, 2me. c. o.

Jolie chambre pour personne rangée. S'adresser Eug. Jenny, coiffeur, av. du 1er-Mars. c. o.

Belle grande chambre au soleil, bien meublée, chauffable, balcon. Rue Louis-Favre 20 a, 2me. c. o.

Evole

Chambres confortables, chauffables, une avec cheminée, vue sur le lac, à louer avec ou sans pension à personnes sérieuses. Cuisine soignée. c. o.

Demander l'adresse du No 320 au bureau de la Feuille d'Avis.

Demandes à louer

Petit ménage de deux personnes cherche à louer, pour tout de suite ou bien St-Jean,

un logement

de 3 pièces, cuisine et dépendances. Adresser offres Case postale 4144, Ville c. o.

On demande à louer, pour séjour d'été, soit à Chaumont, Enges ou Val-de-Ruz,

chalet

si possible meublé. S'adresser par écrit sous chiffres R. D. 714 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune ménage, soigneux, cherche à louer

appartement

de 3 ou 4 pièces, bien situé, pour avril mai.

Demander l'adresse du No 728 au bureau de la Feuille d'Avis.

CARTES DE VISITE en tous genres
à l'imprimerie de ce journal

LOCAT. DIVERSES

A louer, dès le 24 avril prochain,

une cave

pouvant convenir à marchand de vins ou servir d'entrepôt.

Prix annuel fr. 350.—.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude Wavre, Palais Rougemont, Neuchâtel.

A louer, au Faubourg du Lac, pour le 24 juin prochain

locaux pour bureaux

belle situation. S'adresser par écrit sous chiffres P. V. 719 au bureau de la Feuille d'Avis.

A louer, centre de la ville,

chambre indépendante

au 1er étage, convenant particulièrement pour bureau. S'adresser Etude Lambelet, Guinand, Porret et Baillod, avocats, Neuchâtel.

A LOUER AU VAUSEYON, pour le 1er juillet, grand local à l'usage d'atelier, installation pour fabrique. S'adresser Etude G. Etter, not., 8, rue Purry.

A louer, éventuellement à vendre, pour époque à convenir, au centre de la ville,

café-restaurant

spacieux, avec logement. Etude E. Bonjour, notaire.

A louer pour le 24 juin prochain dans localité importante du Vignoble P 428 N

café-restaurant

comprenant 2 salles de débit, grande salle de danse, jeu de quilles et toutes dépendances. **Pour tous renseignements s'adresser sous P 428 N, à Publicitas, Neuchâtel.**

Tea-Room, Café-Beignets

La Chaux-de-Fonds

Dans maison bien située, grand passage à proximité Poste et Gare, on offre à louer beaux locaux convenant spécialement pour installation d'un Tea-Room, Café-Beignets moderne. Offres sous P. 21265 C. à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

OFFRES

JEUNE FILLE

de 16 ans cherche place où elle pourrait se perfectionner dans le français, de préférence place facile d'aide de la maîtresse de maison. Offres à Gruber-Munter, Berne, Beundenfeldstrasse 52 P. J. H. 19223 B.

Place d'aide

de la maîtresse de maison est demandée pour jeune fille libérée de l'école. Aiderait dans tous les travaux du ménage et désire apprendre la langue française. Vie de famille désirée. Entrée 15 avril ou 1er mai.

S'adresser à Famille Hans Zingg, Ried, Ins.

On cherche places pour

jeunes filles

dans bonnes familles. Adresser offres Cure de Boezen (Argov.).

Deux jeunes filles cherchent place pour le 15 avril, à Neuchâtel l'une

CUISINIÈRE

l'autre

FEMME DE CHAMBRE

Adresser offres à Mlles Rubin et Gutknecht, chez Mme Berthoud-Clerc, faubourg de l'Hôpital 35, Neuchâtel.

Jeune fille

cherche place dans ménage soigné où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Offres avec indication des gages sont à adresser sous chiffres M. 536 aux Annonces-Suisses S. A., Granges (Soleure).

On cherche, pour jeune fille libérée des écoles à Pâques, place de

VOLONTAIRE

où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Offres à L. Ley, z. Löwen, Rheinfelden.

ON CHERCHE

pour jeune fille quittant les écoles, place facile où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Prière d'adresser offres sous chiffres X. 1353 U. à Publicitas, Bienne. JH10053J.

JEUNE FILLE

de la Suisse allemande, 16 ans, parlant un peu le français, cherche place dans une bonne famille, pour aider au ménage ou garder les enfants. Entrée en avril. Très bon traitement préféré à forts gages. Adresser les offres à G. Gfeller, Bureau de poste, Rüfenacht (Berne).

PLACES

Cuisinière

L'Hôpital de Landeyeux (Val-de-Ruz) cherche une cuisinière, une personne de 20 à 30 ans.

S'adresser à la Sœur Directrice.

On demande une

personne honnête

sérieuse, munie de bonnes références, sachant bien cuire et faire tous les travaux d'un ménage soigné. Forts gages. — Adresser offres à Mme Léon Ulmann, 36, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.

On cherche, pour le 15 mars,

bonne à tout faire

aimant les enfants et connaissant les travaux d'un ménage soigné. Vie de famille et bons gages. S'adresser Case postale 135, Neuchâtel.

On cherche une

jeune fille

pour les travaux du ménage, dans une famille avec 2 enfants. Bonnes conditions. S'adresser à Mme D. Piaget, Fleurier, rue de l'Hôpital 6.

Ménage sans enfant, intérieur soigné cherche

bonne à tout faire

Forts gages et vie de famille assurée; date d'entrée à convenir. Inutile de se présenter sans bonnes références. Ecrire à L. D. 548 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande

VOLONTAIRE

active et intelligente. Se présenter S. R., rue St-Maurice 5.

On cherche, pour Berne, une

jeune fille

sérieuse, pour travail de ménage et cuisine. Se présenter avec certificats. S'adresser à Mme Otto Zaugg, outils, Grand'Rue 78, Berne. J. H. 19224 B.

Je cherche pour la mi-mars

une jeune fille

auprès de deux enfants, et qui aiderait aussi au ménage à côté de cuisinière. Adresser offres avec photo, si possible, chez Mme F. Weil-Blum, 28, Seminarstrasse, Berne. J.H.19221B.

On cherche une

personne

d'âge mûr et de toute confiance, pour faire seule le ménage d'un jeune pasteur. Adresser offres écrites et certificats à M. D. 742 au bureau de la Feuille d'Avis.

Mme Jacques Berthoud, Promenade-Noire 5, 3me, cherche, pour le 15 mars, 2 jeunes filles bien recommandées comme

femme de chambre

et

CUISINIÈRE

On demande

Suissesse française

sachant coudre, de bonne famille, pour s'occuper de deux fillettes 7 et 8 ans. Sera considérée comme membre de la famille. Connaissances élémentaires de la langue allemande désirées. Références et photo à envoyer à Mme L. Prenner, Gunten (Lac de Thoune).

Dans une ferme, on demande,

une jeune fille

robuste, propre et active, pour aider dans tous les travaux du ménage. Gages 60 fr. par mois.

Demander l'adresse du No 739 au bureau de la Feuille d'Avis.

EMPLOIS DIVERS

Brave jeune fille

25 ans (Bernoise), cherche place pour le service. Eventuellement aussi dans ménage. Ne parle pas la langue française. Offres à Marie Lehmann, Restaurant Bachmann, Baden (Argovie).

On demande, pour tout de suite, un

DOMESTIQUE

de campagne, chez Ern. Bürri, Chaumont.

Place de confiance

est demandée par dame de 42 ans, travailleuse et connaissant tous les travaux du ménage et la couture. Parle allemand et français. Sait aussi soigner les malades. Meilleures références à disposition.

Demander l'adresse du No 736 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche

place pour garçon fort, de 15 ans, pour la campagne. Adresser offres Cure de Boezen (Argovie).

On cherche

jeune homme

pour la campagne. Gages et occasion d'apprendre l'allemand chez instituteur. Adresser offres Cure de Boezen (Argovie).

Personne distinguée

connaissant les soins à donner aux malades et la tenue d'un ménage, cherche emploi. Ecrire sous C. R. 729 au bureau de la Feuille d'Avis.

Homme marié cherche place

d'aide-jardinier

dans maison bourgeoise. Ecrire sous chiffres M. H. 692 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune homme

de 15 ans, Suisse allemand, cherche place pour le printemps, à Neuchâtel ou aux environs, pour aider à la campagne et faire les commissions. Vie de famille désirée. Eventuellement ferait échange avec un garçon. S'adresser à M. Otto Steffen, droguiste, Kleindietwil (Ct. de Berne).

Avenir

Représentants à la commission, actifs, demandés pour la vente de nouveautés pratiques et sans concurrence. Fort bénéfice. — Offres sous chiffres M. 50376 C. aux Annonces Suisses S. A., Lausanne. JH50376C

On demande tout de suite

un garçon

de 17 à 18 ans, pour les travaux de campagne; doit savoir traire et faucher. S'adresser à Alphonse Béguin, à Montmollin.

On demande, pour 2 mois (du 7 mars au 15 mai), un jeune homme comme

commissionnaire

Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser P. Montel, Seyon 10.

Jeune couturière

pour dames demande place chez bonne patronne, pour se perfectionner dans le métier, où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Vie de famille désirée. S'adresser à Mme Geiger, agent de police, Buchs (St-Gall).

JEUNE FILLE sérieuse, ayant notions de la langue française, au courant de la branche

passementerie

cherche place de demoiselle de magasin dans bon commerce des cantons de Neuchâtel ou Vaud, où elle se perfectionnerait dans la langue française. Conditions d'après entente. Offres écrites à Nina Gretler, Tribschenstr. 22, Lucerne.

Jeune couturière

pour dames cherche place d'ouvrière. Mlle Frieda Graden, couturière pour dames, Siselen (Berne).

Apprentissages

Elève architecte

Un jeune homme de bonne conduite et ayant si possible terminé ses classes secondaires, aimant le dessin, pourrait entrer à Pâques comme apprenti dans le bureau de MM. BOSSET & MARTIN, architectes, 22, faubourg de l'Hôpital.

PERDUS

Perdu, dimanche,

montre or

bracelet moiré, de l'avenue Beauregard à Serrières, par l'avenue Fornachon. La rapporter contre récompense, Beauregard 12, Cormondrèche.

Perdu, en ville, vendredi le 25, une petite

sacoche en cuir rouge

contenant un peu d'argent.

La rapporter contre récompense à Silvia Baudenbacher, à Montmirail.

AVIS DIVERS

Très bonne pens'on pour messieurs. Demander l'adresse du No 648 au bureau de la Feuille d'Avis c. o.

PARQUETS

Gustave Menth

CONCESSIONNAIRE
DE L'UNION DES PARQUETERIES SUISSES ET REPRÉSENTANT DE LA PARQUETERIE D'AIGLE

Fourniture et pose de parquets en tous genres - Lames sapin - Réparations - Raclages - Nettoyages

VILLE DE NEUCHATEL

Clinique dentaire scolaire

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer la population de Neuchâtel-Serrières que la Clinique dentaire scolaire, établie au Collège de la Promenade, AILE OUEST, est ouverte depuis le 21 février 1921.

La Clinique dentaire scolaire assure un service d'hygiène par le moyen des visites dentaires gratuites et offre aux parents des écoliers des classes primaires l'occasion de faire traiter les dents de leurs enfants à des conditions particulièrement avantageuses.

Le dentiste en charge est porteur du DIPLOME FÉDÉRAL DE MÉDECIN-DENTISTE. La Clinique est aménagée suivant les exigences modernes de l'art dentaire. Elle est placée sous le contrôle de la Commission scolaire. Cette institution offre ainsi aux parents toutes les garanties désirables.

Chaque fois que l'état sanitaire des dents d'un enfant exigera des soins, l'autorisation de le traiter sera demandée à ses parents. A cet effet, ils recevront une carte indiquant la nature et les frais approximatifs du traitement. S'ils désirent que leur enfant reçoive les soins de la Clinique, il leur suffira de détacher le talon de contrôle et de le retourner à la clinique dentaire, dans le plus bref délai possible, après l'avoir muni de leur signature.

La Clinique dentaire scolaire poursuit, dans l'intérêt de tous, un but d'hygiène et de prophylaxie. Nous prions la population de notre ville d'accorder son appui et sa confiance à cette œuvre si nécessaire à notre jeunesse.

COMMISSION SCOLAIRE

Théosophie

Conférence publique et gratuite

Mardi 8 mars à 20 h. 15, AULA DE L'UNIVERSITÉ

L'homme d'où il vient, où il va

par **H. STEPHANI**, secrétaire général de la Société théosophique suisse

Une collecte sera faite à la sortie pour couvrir les frais

Société d'Exploitation des Câbles électriques

Système Berthoud, Borel & Cie

CORTAILLOD

MM. les actionnaires sont convoqués en

Assemblée Générale

pour le 30 mars 1921, à 11 h. du matin, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport sur l'exercice 1920.
2. Rapport de MM. les commissaires-vérificateurs.
3. Votations sur les conclusions de ces rapports.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir prendre part à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés de déposer leurs titres avant le 25 mars à l'une des caisses ci-après: Société de Banque Suisse, à Neuchâtel et à Bâle, MM. Perrot & Cie, Neuchâtel, DuPasquier, Montmollin & Cie, Neuchâtel, et au siège social, à Cortaillod.

Cortaillod, le 25 février 1921.

P. 490 N. **Le Conseil d'Administration.**

Pour tous transports

Déménagements en tous genres

Camion automobile avec déménageuse

Se recommande, **Fritz WITTWER**, Sablons 30

Téléphone 7.94

LA BRASSERIE MULLER

à Neuchâtel

se recommande pour tout

TRANSPORT

par camions-automobiles

☞ PERSONNEL DOMESTIQUE JEUNES FILLES & VOLONTAIRES

femmes de chambre, bonnes d'enfants, cuisinières pour maisons particulières, hôtels et pensionnats, ainsi que jeunes gens pour la campagne, magasins et hôtels, seront trouvés rapidement par une annonce dans le

„ZOFINGER TAGBLATT"

à Zofingue, journal quotidien le plus répandu du canton d'Argovie et feuille d'avis de la Suisse centrale. Cet organe offre, grâce à son fort tirage, une publicité des plus efficaces dans le canton d'Argovie et toute la Suisse centrale. Tirage quotidien **9000 exemplaires**

Remerciements

La famille de Madame C. JURGENSEN-DU BOIS et Mademoiselle Emma DUBIED, au Châtelard sur Les Brenets, très touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil, remercient toutes les personnes qui y ont pris part.

La famille Georges PETITPIERRE à Neuchâtel, profondément touchée et émue des innombrables témoignages de sympathie dont elle a été l'objet, pendant les jours de deuil qu'elle vient de traverser, se sent pressée de remercier chacun, d'une façon très vive, pour ces preuves, si précieuses et réconfortantes.

Sa gratitude va aussi aux nombreux amis et connaissances, qui, pendant la longue maladie de leur très chère mère et grand-mère, ont bien voulu, par leurs délicates attentions, adoucir les pénibles moments écoulés.

Neuchâtel, fin février 1921.

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

LA TUTELLE DE GEORGETTE

PAR 5

Arthur Dourliac

Toutes ces réformes, ne se passaient pas sans protestations ni bouderies. Il faut de la distraction aux enfants ; le plaisir ne les fatigue pas, au contraire ! tandis que le travail ! A chaque leçon, Georgette se plaignait de maux de tête, prenait un air languissant et jetait des regards navrés sur grand'mère tricotant dans la fenêtre, et dont l'exaspération muette, pas toujours, se trahissait par le vol fébrile des aiguilles, laissant échapper maille sur maille et qui finissait par abandonner son tricot et la place en faisant claquer la porte.

— Que voulez-vous, ma chère Jane, c'est plus fort que moi, répondait-elle aux timides observations de sa bru ; je n'admets pas que l'on surmène les enfants. Avec tout ce qu'on leur fourre dans la cervelle, gare la méningite ! Moi qui ai eu tant de mal à élever cette petite ! penser que je peux la perdre ! ça me rend folle ! je l'aime tant !

— Croyez-vous que je l'aime moins, bonne mère ?

— Vous l'aimez, sans doute... mais autrement...

Elle n'osait pas dire « mal » mais, au fond elle le pensait...

— Enfin ! à quoi bon tant la pousser ? Vous ne voulez pas en faire une institutrice ?

— L'instruction n'est pas seulement un gagne pain, bonne mère, c'est un viatique. « Elever », au propre comme au figuré signifie « hausser ». Il faut donc élever ses enfants vers le beau, le vrai, comme on élève son cœur vers Dieu.

Et bonne mère concluait courroucée :

— Prenez garde de ne pas l'élever du tout avec ce beau système !

A force de le répéter, elle finissait par le croire et Jane elle-même en était ébranlée. N'était-elle pas trop exigeante, trop sévère et l'enfant ne tenait-elle pas de son père un organisme délicat et fragile ?

— Laissez donc ! affirmait Nanteuil, en haussant les épaules ; ce sont des grimaces et des craintes puériles ! La maladie de Georges était purement accidentelle et ne s'est déclarée qu'après la naissance de Georgette, elle n'a donc pu en hériter... D'ailleurs, il n'y a qu'à la regarder !

En effet, avec ses joues fraîches, ses lèvres rouges, sa mine éveillée, sa chair ferme et son bel appétit, elle représentait la santé et la vie dans tout leur épanouissement. Des diverses affections de l'enfance auxquelles on ne peut tout à fait échapper, la rougeole seule avait été sérieuse et l'avait retenue assez longtemps au lit... pas encore assez disait son parrain ! car, à la moindre indisposition, et elle était fort douillette, une révolution s'opérait dans ses sentiments. Malgré ses soins empressés, ses caresses, ses gâteries de toutes sortes, la grand'mère passait au second rang et c'était « Maman » que la voix dolente réclamait sans cesse, la seule main dont elle voulut accepter les remèdes, la seule lectrice dont elle daignait écouter les histoires... Alors, elle se faisait tendre, câline, attirait le doux visage maternel près du sien, sur l'oreiller, s'endormait sur son bras, lui souriait à son réveil... Aussi, tout en appelant de ses vœux la guérison, la pauvre maman s'en affligeait malgré elle, ses progrès étant marqués par un sensible refroidissement.

— Quand Georgette est debout, on dirait que son cœur s'arrête, observait Nanteuil. Ce serait à lui souhaiter quelque bonne maladie...

— Oh ! mon ami !

— Pas de danger, allez ! elle est florissante et je voudrais bien que Marcel fut aussi solidement bâti !

— Le régime du collège est peut-être un peu dur pour lui ?

— Sans doute, mais il arrive à l'âge où l'éducation en commun devient nécessaire pour un homme, autrement, il tourne à la mollesse ou à l'égoïsme.

— Mais la santé, monsieur Nanteuil !

— La santé physique ne doit pas faire négliger la santé morale, madame ; j'aime mon fils profondément, c'est pourquoi je veux qu'il ait une âme bien trempée dans un corps robuste, plutôt que d'en faire une femmelette sans énergie et sans volonté.

— Et s'il n'y résistait pas ?

— Il y résistera, soyez tranquille. D'ailleurs la Reine Blanche de Castille dont vous devez admettre l'autorité n'avait-elle pas, là-dessus des idées encore plus absolues que les miennes?

Et il riait, dans sa barbe rousse, de la mine pincée de la douairière.

— Les savants n'ont pas de cœur, déclarait-elle indignée, ils sacrifieraient femme et enfants à leurs théories... et si on les écoute...

L'antagonisme de la grand'mère et du parrain grandissait tous les jours ; c'était un perpétuel combat d'influence, près de la mère indécise, et si sa raison penchait d'un côté, son cœur penchait de l'autre.

— Bonne mère a des droits acquis par ces années consacrées à sa petite-fille ; je ne peux l'en déposséder comme une mercenaire.

— Avec ces temporisations, vous perdrez votre autorité sur Georgette et peut-être son affection.

— Je ne le sens déjà que trop. La pauvre petite ne comprend pas ce qu'il m'en coûte de sévir. Pour elle, aimer est synonyme de gâter; l'indulgence extrême de sa grand'mère comparée à ma sévérité la fait douter de ma tendresse et m'enlève peu à peu la sienne.

C'était la pire souffrance pour cette mère en deuil qui s'était si étroitement rattachée à son enfant et qui la voyait lui échapper tous les jours davantage. Comme jadis devant le front plombé et les yeux creux de son époux, elle suivait maintenant sur le visage mûré de sa petite Georgette le progrès du mal, mal moral, aussi impitoyable que l'autre qui menaçait non le corps, mais l'âme de son enfant.

Comment la défendre sans manquer au respect filial? Un seul moyen: la pension.

— Essayez, conseillait Nanteuil; elle échappera toujours un peu à sa grand'mère et elle ne saurait s'en plaindre, le sacrifice vous coûtant encore plus qu'à elle.

Jane s'y décida, non sans regret, et, renonçant à cette tâche d'institutrice, aussi ingrate qu'elle lui avait semblé douce, elle plaça Georgette au couvent des Dames Augustines anglaises de Neuilly, pour y préparer sa première communion.

Le pensionnat

Le couvent des Dames Augustines anglaises, nid d'oiselets dans ce nid de verdure qu'est Neuilly, comptait de nombreuses pensionnaires, grâce au voisinage de Paris, et du collège des Pères de Sainte-Croix, très commode pour les familles ayant garçons et filles et désireuses de les visiter souvent, ce qui est à peu près la règle générale. Nous sommes loin du temps où l'on ne sortait guère qu'aux grandes vacances, à Pâques, au jour de l'an et encore! Ou le jeune Canrobert arrivait de Saint-Céré à Senlis, en croupe de son père... et ne devait le revoir qu'avec l'épaulette de sous-lieutenant... Aujourd'hui, les parloirs ne sont pas assez grands; les congés assez nombreux... et la semaine de quatre jeudis finira par ne plus être un mythe.

Les liens du sang en sont-ils resserrés? En tous cas, ceux de la discipline en sont quelque peu détendus... mais si les professeurs s'en plaignent tout bas, les mamans s'en réjouissent tout haut... Et les grand'mères donc! La douairière qui, jadis, faisait d'assez rares apparitions au collège de Juilly, où avaient été élevés ses fils, fût volontiers venue, chaque jour, embrasser sa petite-fille, si celle-ci ne l'eût elle-même prié de n'en rien faire, pour ne pas déranger ses récréations.

Bonne mère s'était donc résignée et se bornait à accompagner sa belle-fille qui ne pouvait avoir sa fille un peu à elle seule et reconquérir doucement ce jeune cœur. D'ailleurs, le parloir continuait la maison. A peine installées toutes trois, tandis que la maman contrôlait les notes, s'enquerrait des progrès, encourageait, grondait, la grand'mère, uniquement préoccupée de la mine, des goûts, des plaisirs de sa chérie, commençait par déballer toutes sortes de friandises, fruits, gâteaux, bonbons, colifichets, bibelots, bourrant son réticule et glissait même une pièce d'or dans la petite bourse de pensionnaire, ne lui laissant pas le temps de formuler un désir, de mériter une récompense... Puis venait la critique des leçons trop longues, des devoirs trop chargés, des maîtresses trop sévères...

(A SUIVRE)

Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

LA LIQUIDATION GÉNÉRALE CONTINUE

Nouvelle BAISSE FORMIDABLE AU LOUVRE

Veuve KELLER-GYGER

Baisse sur les prix de la musique

Par suite de la diminution du supplément compté par les éditeurs allemands pour la valorisation du change, les marchands de musique suisses peuvent vendre la musique allemande

avec un important rabais

à partir du 1er février 1921.

Cette baisse de prix ramène le prix de la musique, à peu de chose près, aux prix d'avant-guerre.

Depuis le 1er février également, la musique française, belge et italienne subit une réduction de prix.

Nous espérons que le public voudra bien faire ses achats de musique chez nous, d'autant plus qu'à part les conditions avantageuses, il trouve chez nous le privilège d'être rapidement servi et de pouvoir échanger les cahiers de musique en cas de non-convenance.

Association des Marchands de Musique Suisses à Neuchâtel :

FŒTISCH FRÈRES S. A. — **HUG & Cie**
A. LUTZ FILS — **C. MULLER FILS**

Pour les familles des chômeurs

nous sacrifions plusieurs séries au prix de revient

Souliers de travail, ferrés,	**18.-**	**30.-**	**35.-**
Bottines pour hommes,	**27.—**	**30.—**	**35.—**
Jolies bottines, dames,	**25.—**	**29.50**	**32.50**
Molières, dames,	**20.—**	**25.—**	**27.—**
Bottines, garçons, 36/39	**22.50**	**27.50**	**30.—**
Bottines, fillettes, 30/35	**12.—**	**15.—**	**18.50**
Bottines, enfants, 26/29	**10.—**	**12.50**	**15.—**

Occasions uniques — Au comptant

PÉTREMAND — Moulins 15 — NEUCHATEL

Envoi au dehors contre remboursement avec toute facilité d'échanger

---

Le Café Hag

Je suis convaincu,

après de nombreuses expériences, que la plupart de mes malades, particulièrement les nerveux, les goutteux et ceux qui souffraient du cœur, de l'estomac ou des reins, ont supporté parfaitement le Café Hag sans caféine. Je n'ai jamais observé avec le Café Hag aucun des effets nuisibles que produit l'usage du café non décaféiné. Dr. H. H.

Librairie-Papeterie

James Attinger

NEUCHATEL

St-Honoré, 9. - Place N. Droz

Blocs de correspondance de 100 feuilles, dep. fr. 2.—

Enveloppes blanches depuis fr. 1.70 le cent

Pochettes avec enveloppes doublées, depuis fr. 1.65

Papier à lettre surfin vergé dep. fr. 1.65 les 100 feuilles

50 cartes et 50 enveloppes en boîte de fr. 2.90

100 billets perforés en boîtes de fr. 2.45

Cadres pour photographies depuis **65** centimes

Porte-plume réservoir Swan, Waterman, etc.

RAS
La meilleure Crème pour chaussures

Magasin R.-A. Stotzer

TRÉSOR 2

Beurre frais

légèrement salé

à fr. 6.20 le kg.
fr. 6.— depuis 5 kg.

Expédition au dehors.

Se recommande.

Il vient d'arriver chez

Antoine COLOM

AUX QUATRE SAISONS

Epancheurs 7

un vagon de belles oranges d'Espagne, qui se détaillera dans les meilleures conditions.

Profitez mesdames pour vos confitures !

TÉLÉPHONE 13.33

Goûtez notre

confiture aux pruneaux

Fr. 1.05 la livre

— ZIMMERMANN S. A.

Maison de Blanc

Vve J. L. BERGER

Rue de l'Hôpital 18 — **Téléphone 12.64**

RÉASSORTIMENT COMPLET DANS TOUS LES GENRES DE

DENTELLES :-: DENTELLES

A remettre tout de suite ou date à convenir, pour cause de maladie, excellent

commerce de denrées coloniales

Capital nécessaire 70-80,000 fr. - Adresser offres sous chiffres **H 50364 C à Annonces Suisses S. A., Lausanne.**

Nous soldons

Tabliers	*pour enfants, mi-manches, long. 45-50*	2.45
Tabliers	*pour dames, mi-manches*	4.75
Bas	*noirs et couleurs à jours, pour dames*	0.95
Bas	*fil d'Ecosse et fil de Perse en 30 coul. diff. à jours, pr dames 2.75,*	1.80
Jaquettes	*en jersey laine, pour dames*	22.50
Jaquettes	*en jersey soie, pour dames*	25.00
Linges	*nid d'abeilles, les 6 pièces*	5.40
Toile	*blanche pour lingerie, le mètre 1.25,*	1.10
Chemises	*blanches pr dames, avec broderie*	3.75
Caleçons	*blancs pour dames, avec large broderie*	3.95
Casquettes	*pour garçons 2.75,*	1.75
Camisoles	*coton, longues manches, pr dames*	1.35
Mouchoirs	*couleurs, très grands, les 6 p.*	5.40
Chemises	*poreuses pour hommes*	6.50
Caleçons	*pour hommes, molletonnés*	3.25
Bas	*noirs, côte 1×1 ou 2×2, la paire*	1.75

JULES BLOCH

NEUCHATEL

Soldes et Occasions

J'avise les propriétaires de camions-automobiles que je possède un

grand stock de bandages

de toutes dimensions, de 1re marque, éprouvés par mes camions. Presse pour la pose.

Se recommande: **Garage von Arx**

Agence Saurer, à Peseux

La constipation

la plus ancienne et la plus invétérée ne résiste pas à l'emploi des pilules

LAXYL

véritable agent régulateur des fonctions intestinales.

La boîte : Fr. 1.80

Dans toutes les pharmacies.

Pour faire soi-même — en quelques minutes —
un excellent biscuit — nous offrons —
Farine à biscuits — comprenant tout le nécessaire sauf un peu de lait —
Biscuit simple —
Biscuit aux amandes —
Biscuit aux noisettes —
Biscuit au chocolat, citron —

— **Zimmermann S. A.**

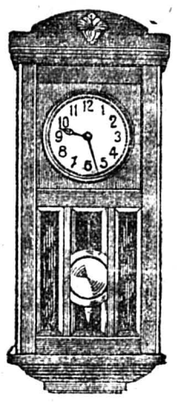

Fr. 85.—, payable fr. 5.— par mois. Escompte au comptant. Se fait en trois grandeurs. fr. 95.— et fr. 130.—. Sonnerie heures et demi-heures. Joli cabinet façon moderne. Coins arrondis.

Montres aux mêmes conditions.

D. ISOZ.

Sablons 29. Neuchâtel.

MAISON FONDÉE EN 1896

FABRICATION DE **TIMBRES** en caoutchouc et en métal

LUTZ-BERGER

17, Rue des Beaux-Arts, 17.

Ch. Petitpierre

Alimentation générale

Harengs fumés

gros poissons

la pièce, fr. 0.10

Je suis enchantée

nous écrit une coiffeuse, du **Shampooing Dolcy, au goudron et romarin,** qui donne le soyeux et le léger si recherché des cheveux et les rend si faciles à coiffer. Excessivement économique; quelques gouttes dans un demi-litre d'eau chaude donnent un shampooing exquis. Le grand flacon, fr. 3.—. Refusez dans votre intérêt ce que l'on offre en remplacement et écrivez-nous.

Laboratoire DOLCY, Ancienne Douane 1, Lausanne. JH31802D

Semaine de TABLES ARMOIRES A GLACES

en tous genres et à tous prix

Liquidation complète

„AUX EBÉNISTES"

19, Faub. de l'Hôpital, 19

NEUCHATEL

CIDRE (VIN de FRUITS)

de très bonne qualité, clair et en fûts prêtés, est **offert à des prix modérés,** par la cidrerie de la **Société pour l'utilisation des fruits,** à GUIN.

Demandez le prix-courant. P. 795 F

BRIQUETTES DE SCIURE

remplaçant très avantageusement les briquettes de charbon, tout en ayant un très grand avantage de propreté et de rendement

à Fr. 12.— les 100 kg. rendus en cave

BRIQUETTERIE DE SCIURE BERN-LIEBEFELD

Dépositaires exclusifs:

GRAU & OBERSON Bureau: 2, Fbg du Château —:—Téléphone 7.42—:—

SEMAINE SPÉCIALE

de Vêtements pour enfants

du 2 au 8 mars 1921

◆◆◆

PKZ

Costumes Bébé, laine bleue et fantaisie,	Fr. 25.- 29.- 35.-
Costumes habillés, laine bleue et fantaisie,	Fr. 35.- 45.- 60.-
Spécialités pour écoliers, Fantaisies solides,	Fr. 39.- 49.- 59.-
Costumes sport, Tissu laine fantaisie,	Fr. 75.- 90.- 110.-

◆◆◆

POUR ENFANTS DE TOUTES TAILLES, ALLONS CHEZ P. K. Z.

BURGER-KEHL & Co — NEUCHATEL — 2, RUE DU SEYON, 2

A propos de nos morts

(D'un collaborateur)

Choses du passé

Nous sommes en une saison où les annonces mortuaires sont nombreuses dans nos quotidiens, chaque jour nos regards sont attirés par les convocations encadrées de noir et par les noms de ceux, connus ou inconnus, qui, à leur tour ont disparu de la scène du monde. Presque machinalement le lecteur recherche ce que sera le mode d'ensevelissement : incinération, avec ou sans suite, reçoit-on les visites ou les fleurs, etc. En constatant les méthodes nouvelles assez variées des convocations et des enterrements, ceux qui ont déjà derrière eux une carrière relativement longue sont frappés de la grande évolution accomplie dans ce domaine comme en tant d'autres dans un temps plutôt court, disons 60 à 70 ans. C'est ce que je voudrais essayer de retracer aussi brièvement que possible.

Sans remonter plus haut que la période indiquée ci-dessus, ni au temps où l'on croyait dur comme pierre aux signes de mort, nous retrouvons des usages absolument abandonnés et dont nos jeunes n'ont généralement pas connaissance.

Ainsi dans les villages de campagne, à la ville peut-être aussi, il n'était pas dans la coutume d'habiller les morts comme aujourd'hui. Leur toilette était des plus simples; après avoir lavé le corps on le revêtait d'une chemise et on l'enveloppait d'un suaire, en l'espèce un vulgaire drap de lit ! Puis le décédé était déposé sur une planche dans une chambre aussi isolée que possible, rarement dans un lit et c'est comme cela qu'il attendait le suprême départ.

Le « bouquet »

Des fleurs, on n'en voyait pas dans les chambres mortuaires une exhibition pareille à celles d'aujourd'hui !... C'était de mode pour les enfants et les jeunes gens seulement. Leurs camarades se cotisaient pour acheter une couronne ou un bouquet de fleurs artificielles, oh ! bien simples, qui feraient sourire notre jeunesse actuelle. Et puis on agrémentait la couronne d'une élégiaque devise sur papier découpé en cœur, devise destinée censément à apporter consolation et espérance aux affligés. En termes villageois on appelait cela porter « le bouquet », il y avait un compliment à réciter !... Touchante manifestation accompagnée souvent de bien des larmes que la collation de bricelets et de vin sucré qui suivait la cérémonie avait tôt fait de sécher.

Oh ! souvenirs de notre lointaine enfance, que vous êtes doux à retrouver sous les cheveux blancs !

Ces modestes fleurs artificielles se conservaient pieusement sous verre dans de petites armoires, constituant ainsi l'histoire des deuils de famille. On en retrouverait probablement encore ici et là dans de vieilles maisons de la campagne.

En ce temps là l'usage de veiller les morts existait encore. On chargeait de cette corvée des parents ou des voisins, ils se tenaient toute la nuit dans une pièce contiguë à la chambre mortuaire et passaient ces heures sombres à causer, à jouer aux cartes et souvent à se distraire par de copieuses libations, excès qui ont probablement été une des causes de l'abandon de ces montées de garde aussi inutiles que peu recommandables ! Dans la suite on se contenta de déposer la nuit une lampe allumée auprès des morts. A quoi rimait cette lumière ? Y faut-il voir une frayeur instinctive de l'obscurité, du mystère de la mort ou une image de la vie éternelle de l'âme ou une affectueuse attention à l'égard des décédés ou enfin peut-être encore un dernier reste des rites de l'église romaine ? Seuls, ceux qui ont institué cette vieille coutume pourraient répondre. Aujourd'hui la petite lampe a disparu, nos morts ne sont plus ni veillés ni éclairés.

Avant de quitter la chambre mortuaire, disons un mot des cercueils. Voici déjà 30 ou 40 ans que l'on ne voit plus de ces bières grossières, disgracieuses et peintes en noir ! Certes personne ne les regrette, car leur forme inélégante et leur malodorante odeur contribuaient dans une grande mesure à accentuer l'effroi de la mort et de ses attributs !

Actuellement les cercueils sont plus légers, plus mignons, de couleur gaie et à l'intérieur l'affection des survivants sait les rendre plus... confortables, si j'ose me servir de cette expression. Il y a loin, en effet, de la méchante poignée de « buchilles » de bois disposée autrefois sous la tête des morts au gentil oreiller d'aujourd'hui ou même au capitonnage intérieur des bières !

Les « prieurs »

La méthode de convocation pour les enterrements a aussi beaucoup changé dans nos montagnes neuchâteloises depuis un demi-siècle. Ces convocations se font maintenant au moyen des journaux, des imprimés et dans les villages de ménage en ménage par un employé communal. C'est simple, correct et pas très coûteux. Il n'en était pas ainsi au temps jadis. Pas question de journaux ou de lettres de faire part. Aux parents hors du village on écrivait des lettres si le temps de leur remise était compatible avec les services postaux assez primitifs d'alors, si non il fallait envoyer des messagers exprès. Dans le village même, comme aujourd'hui encore, on « priait » (c'était le terme usité) de maison en maison. Mais ce n'était pas un employé communal qui était chargé de... cette corvée peu agréable, on remettait cela à un des « fossoyeurs », parent, ami ou voisin du défunt. Et il était assez de mode, au cours de cette tournée d'un demi-jour ou même d'un jour entier, d'offrir un verre de vin au «prieur» à son passage. Chacun ne le faisait pas, évidemment, mais parfois cela se répétait pourtant assez souvent pour que ce malheureux eût quelque peine à achever sa course. On raconte encore au village la mésaventure arrivée à l'un de ces « prieurs », qui, ayant abusé des petites collations avait fini par s'embrouiller au point qu'il retourna deux fois dans le même ménage. Cependant au beau milieu de la phrase conventionnelle de convocation une lueur de souvenir lui revint et il s'en fut tout penaud en disant : « Excusez-moi, je crois que je s'y ai déjà été. » (sic). On juge de la gaieté que cette aventure a procurée à nos bons villageois qui n'en ont pas perdu le souvenir.

Autrefois dans les villages les voitures-corbillard étaient inconnues. On portait les morts à leur dernière demeure. Chez nous et ailleurs aussi sans doute le brancard même n'existait pas, non plus que les poignées métalliques vissées aux cercueils. Notre système de transport était des plus rudimentaires, qu'on en juge : Autour de la bière, près des deux extrémités on sanglait une forte courroie munie d'une boucle de chaque côté. Les quatre porteurs pourvus d'un bandrier en cuir avec crochet passaient celui-ci aux boucles du cercueil et... en route. Seulement, avant le départ, il fallait procéder à quelques préparatifs indispensables. Comme les porteurs n'étaient presque jamais de même taille il devenait nécessaire de régler la longueur des bandriers afin que le mort fût porté dans une honnête position horizontale. Enfin ces fossoyeurs avaient à partir du même pied et marcher d'un pas égal pour que le cercueil ne subît pas une irrespectueuse oscillation.

Dans certains de nos villages passablement longs, un service accessoire était encore nécessaire, je veux parler de ce qu'on appelait les porteurs de tabourets. D'habitude on en chargeait deux garçonnets, deux petits voisins du défunt. Leur mission consistait à accompagner les fossoyeurs avec chacun un tabouret et les déposer sous le cercueil pour laisser reposer ces porteurs. Ce petit service fut toujours très recherché par les enfants, car invariablement ils assistaient au... dîner d'enterrement, alors !...

Depuis bien des années tout cet attirail mortuaire a disparu ; il a fait place au brancard et au corbillard, combien plus pratiques. Courroies, crochets, bandriers, draps à longues franges, tout cela repose au fond de quelque vieille armoire communale ! Débris inutiles, inconnus ou méprisés peut-être ? Et pourtant souvenons-nous que ces vieilles reliques sont une bribe de notre histoire et qu'elles ont servi à conduire à leur dernière demeure ceux qui furent nos pères, nos aïeux.

Donc respect à ces vieilles choses.

Les dîners d'enterrement

Une coutume presque disparue aujourd'hui, très en honneur autrefois, c'est celle des dîners d'enterrement dont la somptuosité variait avec les moyens de la famille en deuil. Ces repas avaient lieu le plus souvent à l'hôtel du village. En principe cette coutume s'inspirait de raisons de quelque valeur. Il s'agissait avant tout d'une réunion intime, d'une excellente occasion de se revoir, de renouer des relations devenues rares, etc., etc.

Mais si légitimes et si hospitaliers que puissent avoir été ces banquets leur suppression ne saurait être regrettée vu les excès dont ils ont été la cause trop souvent. Nombreux en effet sont les abus de boisson et les gaietés déplacées qui en furent la suite et sans que pour cela ces repas prissent les proportions de celui de « la Justicière » de Bachelin. Ainsi donc la mode des banquets d'enterrement n'est presque plus pratiquée de nos jours, c'est bien fait, il y a là un véritable progrès: on peut être hospitalier, en effet, sans dresser une table par trop bien garnie.

Dans ce courant de simplification des choses, il est nécessaire de relever la tendance moderne à réduire encore le cérémonial des pompes funèbres. En ville on se contente d'un bref service religieux à la maison, la plupart des enterrements sont sans suite. Au cimetière la descente des corps dans la tombe n'est plus même accompagnée d'une prière ou d'un mot d'adieu, sauf occasions spéciales. N'y a-t-il pas dans cette pratique nouvelle quelque chose qui froisse le sentiment religieux ou le respect dû aux morts ?

Autre temps, autres mœurs

Dans les campagnes aussi s'introduit tout doucement le genre nouveau : les enterrements sans suite, ce qui entraîne tout naturellement la suppression des cultes publics. On se contente dans ces cas là d'un service à la maison et d'une prière sur la tombe. Est-ce un bien, est-ce un mal ? La question peut être discutée. Il semble pourtant qu'une cérémonie publique reste désirable, l'appareil de la mort est toujours l'occasion d'impressions salutaires, surtout si le prédicateur sait en tirer les leçons appropriées sans s'égarer à louanger le défunt. Le jugement n'appartient qu'à Dieu !

Il se peut que même dans nos petits villages ces oraisons publiques finiront par disparaître. Les enterrements sans suite, l'exception d'aujourd'hui, seront peut-être la règle dans un temps plus ou moins éloigné. La commodité de ce système le rendra populaire et par là tombera évidemment le cérémonial du temple ou du cimetière comme il est pratiqué aujourd'hui. Et puis voici que depuis 15 à 20 ans la destruction rapide des corps par incinération s'implante dans notre canton. Système encore bien coûteux et peu pratique pour les localités éloignées des fours crématoires. Mais rien ne prouve qu'un jour ne viendra pas, où, la science ayant marché, des procédés nouveaux de combustion des cadavres seront mis à la portée, même des petites bourgades ! Rêve d'aujourd'hui, réalité de demain peut-être : à notre époque, il ne faut douter de rien.

A ce moment là certaines coutumes actuelles deviendront désuètes et seront remplacées par d'autres. C'est l'évolution perpétuelle des choses ; à cela rien à faire, il faut savoir être de son temps et accepter l'inévitable.

Ce petit travail ne serait pas complet s'il n'était dit un mot de nos cimetières. Là aussi s'est opéré un changement radical. Autrefois les pierres tombales y étaient assez rares, dans les cimetières de campagne surtout ; il ne s'en posait guère qu'aux gens fortunés et aux personnages de marque. A côté de cela on voyait peu de tombes fleuries ; par ci par là un petit jardinet encadré de baguettes de coudriers ployées en demi-cercle, tout ce qu'il y avait de plus rustique ! Aujourd'hui l'aspect de nos champs de repos est tout autre. Monuments de tous genres, couronnes, fleurs y voisinent en grande abondance, le coup d'œil en est combien réjouï ; là, comme aux cercueils, le goût moderne a su enlever à la mort ce qu'elle avait de trop effrayant. Et puis, honorer la mémoire des morts n'est-ce pas une vertu ? Faisons-les donc revivre à nos yeux ces disparus en fleurissant leur tombe et comme cela nous donnerons raison à celui qui écrivait un jour avec tant de vérité « qu'il n'y a de vraiment mort que celui qui est oublié ».

Sur cette profonde pensée je clos cette sommaire revue que plusieurs trouveront peut-être par trop macabre ou sans portée utile. A ceux-là il y aurait deux choses à répondre :

D'abord que le domaine des morts, faisant aussi partie de notre histoire, ne doit pas être ignoré ou négligé et enfin que jeunes et vieux nous devons tous nous familiariser avec les choses de la mort. Apprenons à la considérer avec espérance, comme un bienfait qui met fin aux luttes de cette terre et nous ouvre l'aurore d'une existence nouvelle et meilleure ! ***

LA MOTOCOQ S.A.
COQ D'INDE 24 - NEUCHATEL
Motocyclistes
Ne faites aucun achat sans avoir passé dans nos ateliers et sans avoir vu nos
Indian 5 HP et Indian 7/9 HP
Réparations - Révisions - Accessoires de cycles et motocyclettes

Fumeurs !
Profitez avant la hausse prochaine
Tabac Maryland supérieur
à 5 fr le kg.
Envois au dehors contre remboursement
J. SCHILLER
21, rue de l'Hôpital, bas du Château

OCCASION UNIQUE
Gants, peau de Suède
chevreau à 5.65 la paire
chez
ST HONORÉ GUYE-PRÊTRE NUMA DROZ

PROFITEZ CE SOIR
PRIX RÉDUITS
CE SOIR A L'APOLLO
PROFITEZ

A CRÉDIT
Nous vous recommandons la plus importante maison en Suisse
FRANKENSTEIN, à Berne
Place Tour d'Horloge 4
Confections pour dames, hommes, enfants, chaussures, trousseaux, mobilier, voitures d'enfants et toutes sortes de marchandises, payables par acomptes mensuels: Fr. 5.— ou 10.— par mois.
Demandez la feuille d'abonnement. J. H. 5467 B.

HARENGS FUMÉS
DE HOLLANDE —
15 cent. la pièce —
Zimmermann S. A.

Le plus puissant dépuratif du sang, spécialement approprié pour la
cure de printemps
que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le
Thé Béguin
qui guérit: dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc.;
qui fait disparaître: constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.;
qui parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc.;
qui combat avec succès les troubles de l'âge critique.
La boîte: Fr. 2.— dans les pharmacies de Neuchâtel et environs. — Dépôt général pour la Suisse: Pharmacies Réunies, La Chaux-de-Fonds.

SALLE DE LA CROIX-BLEUE
CORCELLES
Mercredi 2 mars à 20 h.
Conférence évangélique
par M. H. BORKOWSKI
Sujet:
Souffrance et Gloire
Invitation cordiale à tous

OFFICE FIDUCIAIRE
Dr F. SCHEURER, Neuveville (Téléphone 46)
Professeur à l'Université de Neuchâtel
Expertises comptables — Contrats de sociétés
Conseils commerciaux et financiers
Organisations — Liquidations
P 1 N Administration de fortunes

Graisse „LANGÉOL" Assouplissante Adhésive
est le conservateur par excellence de la courroie et convient en outre admirablement pour l'entretien des cuirs, harnachements et chaussures.
Fabricants-inventeurs: LANGÉOL S. A., BOUDRY
Téléphone 2 Téléphone 2
Huiles industrielles, graisse consistante, courroies tous genres, agrafes, déchets de coton, etc.
Huiles arachides extra provenance directe et savon de Marseille à des prix sans concurrence
GROS ET MI-GROS

Quelques mille bouteilles
Neuchâtel 1919
ainsi que vin blanc 1920
livrable en fûts et en bouteilles par toutes quantités. S'adresser à Louis Cand, viticulteur, à Corcelles.

REUTTER & DUBOIS
NEUCHATEL
Rue du Musée 4 - Téléphone 170
TOURBE malaxée
Combustible excellent pour cuisine, chauffage, lessiverie, etc.

Vous tous qui souffrez !..
Religieuse
donne secret pour guérir incontinence d'urine et hémorroïdes. — Maison Burot N 16, Nantes (France).

Modes
Ouverture de notre Première Exposition du Printemps
P.-A. Gygax & Cie - Epancheurs 5

Ch. Petitpierre
Alimentation générale
Saindoux pur lard
1er choix
le demi-kilo, fr. 1.45
Conditions spéciales pour gros consommateurs

CONSERVATOIRE
SALLE DE MUSIQUE
Jeudi 3 Mars 1921
à 8 h. ¼ du soir
CONCERT
ÉLINE BIARGA
Cantatrice
A TRAVERS L'OPÉRA
Au piano : G HUMBERT
Programme et billets (fr. 3.—) chez la concierge du Conservatoire. Téléph. 1053.

5me COURS D'ALPINISME
organisé par la
Section neuchâteloise du Club Alpin Suisse
à l'Auditoire du Collège annexe des Terreaux
à 8 h. ½ du soir
PROGRAMME :
Mardi 8 mars 1921:
LA MONTAGNE EN HIVER ET LE ROLE DES SKIS, par M. H. Fæs, professeur à Lausanne.
Lundi 14 mars 1921:
L'ARCHITECTURE DES SOMMETS, par M. E. Argand, prof.
Lundi 21 mars 1921:
LES ALPES DANS LA LITTÉRATURE, par M. J. Paris, prof.
Lundi 18 avril 1921:
LES CAPRICES DE LA NEIGE, par M. A. Jaquerod, prof.
Lundi 25 avril 1921:
LES STATIONS ALPINES DE SECOURS, par M. T. Bertran, prof.
La plupart de ces conférences seront illustrées par des projections
Le cours sera suivi de deux courses pratiques dans le Jura et d'une dans les Alpes, dont les dates et le but seront fixés ultérieurement.
Ce cours étant mixte, toute personne âgée d'au moins 16 ans y sera admise. Les clubistes y sont aussi cordialement invités. Finance d'inscription: Fr. 2.— pour le cours complet (les membres du club ne paient pas de finance d'inscription et ne doivent pas s'inscrire). — Les inscriptions sont reçues au Grand Bazar Schinz, Michel & Cie.

Automobiles
2 CAMIONS : «PEUGEOT» à cardan, 3½ tonnes; «DELAHAY», à chaînes, 3 tonnes;
3 VOITURES: «MARTINI» 16-24 HP, «MARTINI» modèle 1920, 18-25 HP, les deux avec démarreur et lumière électriques; «FIAT», modèle 1918, 15-20 HP, lumière électrique.
Tous ces autos, à l'état de neuf, sont à enlever tout de suite à des prix très avantageux. Occasions uniques ! Pour l'essai et conditions, s'adresser à Henri Gauthier, commerce d'automobiles, Sablons 15, à Neuchâtel. — Téléphone 5.32 F Z 125 N

Maison Petite Blonde
Vient d'arriver un lot de
Cachemires
pour robes et tabliers
100 cm. de large à fr. 2.40 le mètre
Rue de l'Hôpital 21, 1er étage, NEUCHATEL

Cheval à louer
Je cherche à louer un bon cheval pour le service de ville, dès fin avril à courant septembre. F. Schweizer, Entrepôt du Cardinal, Neuchâtel, Gare C. F. F.

OCCASIONS
N'ayant pas voulu acheter pendant la hausse, nous venons de faire des achats extrêmement bon marché, dans les articles suivants :
400 douzaines de BAS
BAS fins noirs pour dames, réclame 0.95
BAS fins noirs, bonne qualité 1.65
BAS fins noirs et couleurs, qnalité supérieure 1.95
BAS fins noirs et couleurs, qualité extra 2.65
BAS mercerisés remplaçant la soie 3.25
BAS de soie, belle qualité, en noir 6.95, 5.95
BRODERIE
BRODERIE bleutée, belle qualité, en pièces 4 m. 10 1.20
BRODERIE très large, bleutée, en pièces 4 m. 10 2.45, 2.25
BRODERIE très large pour jupons le mètre 1.25, 1.15
CORSETS
CORSETS pratiques en toile écrue 6.95
CORSETS ceinture élastique, bonne qualité 7.75
CORSETS ceinture élastique, qualité supérieure 8.75
CORSETS ceinture élastique, qualité extra 9.50
CORSETS longs, bonne qualité 9.50
CORSETS longs, forme élégante et solide 11.75
CORSETS longs, forme et forme extra 12.25
CORSETS de fillettes, choix énorme 4.10 - 3.65
ROBES, MANTEAUX, BLOUSES
vendus à des prix dérisoires
Tabliers en tous genres pour dames et enfants
Grands Magasins „Au Sans Rival"
F. POCHAT

AVIS DIVERS
Grande salle du Collège de Boudry
DIMANCHE 6, MARDI 8, JEUDI 10 et DIMANCHE 13 MARS 1921
Portes 7 h. Rideau 7 h. 30
REPRÉSENTATIONS
organisées par le Chœur mixte L'AURORE de Boudry:
JEAN DES PANIERS
Pièce en 5 actes, tirée des «Nouvelles jurassiennes» de Louis Favre
(Pour les détails, voir le programme)
DÉCORS SPÉCIAUX — COSTUMES DU TEMPS
La représentation sera introduite dimanche 6 et jeudi 10 mars par une causerie de M. le Dr G. BOREL, d'Auvernier.
PRIX DES PLACES : Premières numérotées : Fr. 2.—; deuxièmes numérotées : Fr. 1.50.
Billets en vente chez M. H. BERGER, relieur, à Boudry, et le soir aux portes.
TRAM A LA SORTIE

CINÉMA-THÉATRE
Etablissement de 1er ordre
Jeudi 3 mars, Samedi 5 mars, à 8 h. 30 du soir
Dimanche 6 mars dès 2 h.
ACTUALITÉS MONDIALES - INFORMATIONS
Le Traquenard
Drame en 5 actes. — Grand film tourné dans les décors naturels de l'Alaska.
„Zon"
Petit roman de tous les jours, interprété par M. Jacques de FERAUDY et Mlle Jane DANJOU.
Prix des places : Fr. 3.—, 2.—, 1.50, 1.—, 0.65.
Location ouverte chaque jour de spectacle de 14 à 18 h. Téléphone 1355, Direction 1354.

Société des nations

Le passage des troupes pour Vilna sur territoire suisse

Les délégués suisses devant le Conseil

Nous avons annoncé lundi que le conseil de la Société des nations avait entendu, au cours de sa séance de samedi soir, M. Dunant, ministre de Suisse à Paris, au sujet du passage à travers le territoire suisse des détachements internationaux destinés à Vilna.

Voici d'après Havas le compte rendu complet de cette importante séance :

Exposé de M. Dunant

M. Dunant, tout d'abord remercia le conseil d'avoir invité le Conseil fédéral suisse à se faire représenter auprès de lui pour exposer les raisons de sa récente décision au sujet du passage des contingents internationaux à travers le territoire suisse. Il a ajouté que rien n'était plus loin dans la pensée du Conseil fédéral que d'exposer la Société des nations à des difficultés quelconques ou de manquer d'égards ou de considération envers elle.

La neutralité helvétique

M. Dunant a exposé ensuite en ces termes la situation spéciale découlant de la neutralité perpétuelle de la Suisse.

Toute affaire touchant à la neutralité, — cette pierre angulaire de notre politique, — présente un caractère particulier de gravité. Le Conseil fédéral doit donc veiller à éviter tout précédent qui serait de nature à affaiblir directement ou indirectement ce principe fondamental de la vie publique suisse et notamment tout ce qui pourrait faire naître dans l'esprit des citoyens suisses l'idée que son gouvernement était disposé à abandonner la moindre parcelle de ce qui forme la substance essentielle et intangible de la neutralité.

Les droits et les devoirs de la Suisse

Le Conseil fédéral reconnaît néanmoins que les membres de la Société des nations, en dehors des stipulations formelles et juridiques du pacte, ont un devoir moral de collaborer à la réalisation des buts poursuivis par la Société. Il tient à rester fidèle à ce devoir de solidarité. Toutefois, la Société des nations étant essentiellement fondée sur la libre coopération des Etats, le Conseil fédéral estime qu'il appartient à tout membre d'apprécier lui-même dans chaque cas en particulier et dans quelles conditions il peut assurer son concours. Or, il lui a semblé que l'accord entre les deux parties en cause n'était pas réalisé et que, d'autre part, les probabilités de tout conflit armé n'étaient pas écartées. C'est pour cela que sa décision a été cette fois-ci négative. Le Conseil fédéral ne conteste pas la mission essentiellement pacifique des troupes destinées à Vilna en vue du plébiscite ; il ne met pas le moins du monde en doute les appréciations du conseil de la Société des nations au sujet de la situation dans cette région, mais il avait aussi le droit de se documenter et de se former une opinion par les moyens dont il dispose.

L'attitude des Soviets et l'avenir

Il a appris ainsi que les intentions du gouvernement des soviets sont nettement hostiles à une intervention projetée par la Société des nations et que les conditions pour une intervention rapide des détachements de la Société des nations ne seraient pas, le cas échéant, très aisées. Dans cette éventualité, il sera vraisemblablement nécessaire d'envoyer des renforts, tant en hommes qu'en matériel de guerre pour protéger les troupes menacées. Dès ce moment, le Conseil fédéral suisse serait dans l'obligation, on bien de supprimer son concours, ce qui serait un cruel embarras à la Société des nations, ou bien d'abandonner pour la première fois sa neutralité à laquelle le peuple suisse est indissolublement attaché. Dans ces conditions, termine M. Dunant, le Conseil fédéral a préféré donner dès maintenant, au risque d'être mal compris et vivement critiqué, une réponse négative plutôt que de devoir retirer son concours dans des circonstances infiniment plus difficiles.

Réponse de M. Bourgeois

M. Léon Bourgeois a répondu, au nom du Conseil, à M. Dunant. Il a déclaré qu'il n'examinerait pas les difficultés que présente la définition du mot neutralité et qu'il ne chercherait pas à fixer actuellement les limites des droits et des obligations de la Suisse dans la situation particulière qui lui a été faite quand elle est entrée dans la Société des nations. La discussion est réservée pour le moment où le Conseil aura achevée ses délibérations.

Le dommage moral

Je voudrais seulement, a-t-il dit, attirer l'attention du ministre de Suisse sur le grand dommage moral qui a été causé à la Société des nations par les déclarations du Conseil fédéral suisse. Ce dommage moral, je ne crois pas que l'opinion publique en ait mesuré l'étendue. Le Conseil est obligé de se placer à un autre point de vue et de se demander si l'autorité morale de la Société des nations n'a pas été atteinte dans une certaine mesure sur la décision prise.

Une conversation préalable

Je regrette qu'il n'y ait pas eu entre le Conseil et le Conseil fédéral suisse un échange de vues préalable sur une matière aussi délicate. Je suis persuadé que dans ces conditions, le conflit n'aurait pas eu lieu si le Conseil fédéral avait causé avec le Conseil. Il n'est pas besoin de dire dans quel esprit nous aurions répondu à son désir de conversation.

L'entrée de la Suisse dans la Ligue

M. Léon Bourgeois rappelle ensuite dans quelles conditions la Suisse avait été admise dans la Société des nations qui s'était déterminée elle-même et qu'elle joie réciproque s'était manifestée quand l'accord avait été établi.

Le Conseil, dit-il, a choisi Genève pour son siège, et le président de la Confédération a été le premier président d'honneur. Si donc le souvenir de ce passé très récent était venu à la pensée du Conseil fédéral avant qu'il prît une décision, il aurait fait l'honneur au Conseil de la Société des nations de lui demander des explications sur les conditions dans lesquelles ce passage des troupes internationales était prévu.

Le passage des troupes

Le Conseil de la Société des nations n'a jamais eu l'intention d'envoyer des détachements internationaux dans le territoire de Vilna sans que des conditions absolues de sécurité fussent réalisées. Les gouvernements intéressés eux-mêmes ont mis ces conditions au départ de leurs troupes. En demandant à la Suisse si elle autoriserait le passage des troupes, le maréchal Foch prenait une précaution préalable afin de pouvoir longtemps à l'avance étudier les conditions techniques du problème. Ce n'était pas l'annonce du départ immédiat des troupes. Les conditions définies par M. Dunant comme étant celles qui permettraient à la Suisse d'autoriser le passage des troupes sur son territoire étaient précisément celles que le Conseil avait toujours eues en vue et il était très simple et très aisé de s'assurer à l'avance si on était d'accord sur ces conditions.

Les devoirs des membres

La Société des nations se propose d'assurer au monde entier les bienfaits du droit et de la paix. Il importe à l'opinion publique de tous les pays que ses buts très élevés soient compris de tous et que pour les atteindre, tous s'apprêtent à faire sinon des sacrifices, du moins à examiner consciencieusement ce qui permettra de les atteindre.

Si, dans ses essais d'intervention pacifique, la Société n'est pas assurée de rencontrer le consentement volontaire cordial de tous ceux qui ont adhéré à ses statuts et se sont engagés à collaborer avec elle, la tâche sera beaucoup plus difficile pour arriver à la réalisation des idées de paix qui lui sont communes avec la Suisse. Cette dernière est précisément un des pays qui, depuis longtemps, représente dans le monde l'idéal du droit et de la paix.

Garanties pour l'envoi des troupes

M. Bourgeois a de nouveau insisté sur ce fait que les deux premières conditions exposées par M. Dunant étaient pleinement réalisées.

Il ne viendra jamais à l'esprit du conseil, dit-il, de faire partir des troupes s'il n'y a pas accord définitif entre les parties et, d'autre part, aucun des détachements ne consentirait à venir et ne serait mis en route si les risques d'un conflit extérieur peuvent surgir et si les mesures ne sont pas prises pour l'éviter. Quant à la troisième condition formulée par la Suisse, à savoir qu'il appartient à chacun des Etats d'examiner, de son point de vue particulier, si les obligations générales qui lui sont imposées lui paraissent concorder avec les conceptions qu'il se fait lui-même. Ce point de vue paraît devoir appeler quelques réserves ; si chaque Etat pouvait opposer aux conceptions du conseil de la Société des conceptions toutes différentes, il deviendrait extrêmement difficile d'obtenir une coordination méthodique et continue des efforts et des travaux des Etats à ce sujet. Il y a là un acte de confiance à faire à l'Assemblée et au Conseil de la Société.

Appel à l'Entente

M. Bourgeois a terminé ainsi :

J'ai toutefois confiance que, lorsque vous rapporterez à Berne les explications que je viens de présenter, — d'une façon bien imparfaite et je m'en excuse, mais exprimant notre sentiment à tous au sein du Conseil, — vous pourrez dire : Nous avons vu à Paris des hommes profondément émus du dommage qui a été causé à la Société des nations, mais, en même temps, des hommes résolus à oublier ces dommages, à faire tout pour qu'il n'en reste rien, enfin des hommes résolus à faire en sorte, dès demain, — et quelque décision qu'il y ait à prendre ils respecteront toujours les conditions premières que vous avez posées, — qu'il y ait accord entre la Suisse et la Société des nations pour tâcher d'arriver au but en commun.

M. da Cunha, président de la session, a alors pris acte des déclarations du ministre de Suisse au nom du gouvernement fédéral et il a proposé de renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance. Il a attiré l'attention de M. Dunant sur l'importance de la question posée, car il s'agit d'un devoir qui incombe à tous. « Les membres de la Société, dit-il, doivent prêter leur assistance au Conseil dans les efforts qu'il fait en vue de régler un conflit et de maintenir la paix générale. »

Le Conseil fédéral avait-il demandé le retrait de la note du Conseil de la S. d. N. ?

Commentant les paroles échangées à la séance de samedi de la Société des nations, la « Suisse » écrit :

« Les paroles extrêmement cordiales de M. Bourgeois seront accueillies en Suisse avec une très vive satisfaction. L'esprit d'amitié et de confiance qui les inspire est celui dans lequel le Pacte a été conçu ; nous n'attendions pas moins de l'éminent homme d'Etat qui, de tout temps, a été l'apôtre de la Société des nations.

» Le reproche de précipitation qu'il fait à notre gouvernement, nous l'attendions. Notre vieille franchise helvétique s'accommode mal des procédés diplomatiques et n'a jamais passé pour être experte en l'art des manœuvres de chancellerie. Toutefois, elle ne les ignore pas tout à fait, disons-le bien vite, et si nos renseignements sont exacts, la démarche que fit le Conseil fédéral auprès de l'ambassadeur de France en vue d'obtenir le retrait de la note du Conseil de la Société des nations dont la France avait assumé la transmission aurait pu fournir le prétexte de ces conversations dont M. Bourgeois regrette, à si juste titre, qu'elles n'aient pas été engagées. Le Conseil fédéral, qui déplorait d'avoir à refuser au Conseil de la Société des nations le premier service qu'il lui demandait, refus que les circonstances et les renseignements qu'il avait recueillis lui imposaient, aurait préféré, dans l'intérêt même de la Société des nations, n'avoir pas à le formuler publiquement. C'est dans ce sens, croyons-nous, qu'il intervint auprès de l'ambassade de France. Mais la France, soucieuse de s'acquitter de la tâche que lui avait confiée la Société des nations, ne crut pas devoir donner une suite favorable à la demande du Conseil fédéral. Qui sait si le Conseil de la Société des nations, saisi de la demande suisse, n'aurait pas envisagé quelque autre façon d'assurer le transport des troupes à destination de Vilna et, usant de cette expérience diplomatique qui est sienne et dont nous sommes un tant soit peu dépourvus, évite à notre pays, auquel il a sans cesse témoigné sa bienveillance, un geste qui, de prime abord, semblerait être un geste d'ingratitude ?

» Mais les amicales paroles de M. Bourgeois nous donnent l'assurance que tout sera tenté pour régler ce malentendu et que les débats, dont le Conseil a différé la continuation, se poursuivront dans cette atmosphère d'entente et de bonne volonté réciproque. »

POLITIQUE

La conférence de Londres

La réponse de la Grèce

LONDRES, 28 (Havas). — L'envoyé spécial de l'agence Havas annonce que dans les cercles officiels de la conférence, on assure que la délégation grecque a reçu d'Athènes une réponse au sujet de l'envoi d'une commission internationale d'enquête à Smyrne et en Thrace. Cette réponse constitue une fin de non recevoir.

LONDRES, 1er (Havas). — Les journaux anglais publient, lundi après midi, une note de la délégation grecque disant que d'après la réponse reçue du gouvernement hellénique, ce dernier considère que la question du traité de Sèvres est trop importante pour qu'une décision soit prise par le gouvernement et que cette question sera soumise à l'assemblée constituante. Il n'y a pas lieu d'attendre une réponse avant au moins une semaine.

L'impression à Athènes

ATHÈNES, 28 (Ag. d'Athènes). — La nouvelle décision de la conférence de Londres d'envoyer une commission interalliée en Thrace et en Asie-Mineure a produit une vive surprise et une pénible impression sur l'opinion publique. La presse athénienne est unanime à désapprouver cette décision.

Le Conseil de la Société des nations

La séance de lundi

PARIS, 1er (Havas). — Le Conseil de la Société des nations a examiné lundi les questions relatives à la situation de la ville de Dantzig, soulevées par la conférence des ambassadeurs, au sujet des difficultés survenues entre la Pologne et la ville libre de Dantzig, relativement à la consultation préalable que Dantzig doit fournir à la Pologne pour la conclusion des traités et accords internationaux concernant Dantzig.

Le Conseil a arrêté le texte de la réponse à la note américaine au sujet des mandats.

Le port de Dantzig

Un Suisse est appelé

PARIS, 26 (Havas). — Les gouvernements polonais et de Dantzig n'ayant pas pu se mettre d'accord sur la nomination d'un président du port et des voies d'eau de Dantzig, le Conseil de la Société des nations a été appelé, conformément à une convention ultérieure conclue entre les deux partis à désigner ce président. Il était stipulé dans cette convention que le président choisi par le Conseil de la Société des nations devrait être de nationalité suisse. Après avoir entendu un rapport du vicomte Ishii sur cette question, le Conseil a désigné comme président du port de Dantzig le colonel suisse de Reynier, ancien représentant de la S. S. S. à Paris.

Grande-Bretagne

Chambre des communes

LONDRES, 1er (Havas). — En réponse à une question, l'attorney général a dit avoir conféré dernièrement avec les deux représentants allemands venus dernièrement de Leipzig au sujet des criminels de guerre qui doivent être jugés à Leipzig. Cette question a été discutée. Un accord s'est fait sur une série de points de procédure. On espère que les premiers criminels pourront comparaître devant la Haute Cour de Leipzig, dans un mois environ. Nous nous proposons d'envoyer des représentants britanniques qui seront présents aux audiences.

Répondant à une question, le ministre compétent a déclaré : « Pour autant que nous le savons, Krassine est actuellement en route pour la Grande-Bretagne et les négociations en vue d'un accord commercial avec la Russie seront reprises à son arrivée.

France

A la Chambre

PARIS, 1er (Havas). — La Chambre, par 510 voix contre 63, a adopté l'ensemble du budget ordinaire de 1921.

Le Sénat, discutant les douzièmes provisoires pour mars, a adopté l'ensemble du projet par 282 voix contre 4.

M. Millerand reçoit le ministre géorgien

GENÈVE, 28 (P. P. G.). — M. Tchenkeli, ministre plénipotentiaire de Géorgie, a été reçu en audience solennelle par M. Millerand, président de la République française.

M. Tchenkeli, en remettant au président ses lettres de créance, a prononcé un discours de circonstance. M. Millerand, en saluant en la personne de M. Tchenkeli le premier représentant diplomatique accrédité de la République de Géorgie à Paris, a exprimé les vives sympathies pour le peuple géorgien et a conclu par les termes suivants :

« Vous pouvez être assuré de votre côté que la sympathie et l'assistance du gouvernement français ne feront pas défaut pour rendre les rapports si heureusement noués entre nos deux pays plus cordiaux et plus féconds.

Un avertissement à l'Allemagne

Du « Temps » :

Certaines nouvelles de Berlin feraient croire que M. Simons se prépare à argumenter contre les sanctions. Essayons, s'il est encore temps, d'écarter ce débat inutile.

La volonté des gouvernements alliés est très nette, et elle est soulignée par l'invitation qu'ils ont adressée aux maréchaux Foch et Wilson. Voici, d'ailleurs, pour supprimer toute équivoque, le texte du procès-verbal qui a été arrêté par la conférence de Paris le 29 janvier dernier :

Résolution

Si le gouvernement allemand manque à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution des demandes formulées par les alliés lors de la présente conférence, et relatives soit au désarmement, soit aux réparations, les sanctions suivantes seront appliquées :

a) La date à partir de laquelle commenceront à courir les délais d'occupation des territoires rhénans ne comptera qu'à dater du moment où satisfaction aura été donnée aux alliés ;

b) Il sera procédé à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce soit la Ruhr ou toute autre ;

c) Il sera procédé à l'application dans les territoires rhénans occupés de mesures convenables, douanières ou autres ;

d) Les alliés s'opposeront à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des nations.

On objecte, à Berlin, que le traité de Versailles ne permet pas d'appliquer des sanctions avant le 1er mai 1921. C'est encore une erreur à dissiper.

Les lecteurs du « Temps » connaissent bien — notamment par les lettres signées de M. le sénateur Chênebenoit, membre de la commission des affaires extérieures — la question des 20 milliards que l'Allemagne est tenue de payer avant le 1er mai 1921. Une grande partie de cette somme, plus de la moitié, semble-t-il, n'a pas encore été versée. Dès maintenant, la commission des réparations peut mettre l'Allemagne en demeure de payer par versements échelonnés. Et elle peut, en cas de non-payement à la première échéance, inviter les gouvernements alliés à prendre des sanctions. Quoi qu'on dise à Berlin, où l'on se pique pourtant de scruter les textes, le traité de Versailles confère donc aux alliés le droit d'agir avant le 1er mai.

Puisse M. Simons ne point argumenter !

Allemagne

Au Reichstag

BERLIN, 1er (Wolff). — Le Reichstag s'est occupé lundi du désarmement et de la dissolution des gardes d'habitants bavaroises. Après une longue et vive discussion, la Chambre adopte le projet de loi prolongeant la validité de la loi sur le désarmement et repousse une motion des indépendants demandant le désarmement et la dissolution rapide des gardes d'habitants bavaroises.

Le Reichstag poursuit ensuite la discussion du budget du ministère des finances.

Un incident à Carlsruhe

MAYENCE, 1er (Havas). — Un incident du même genre que celui qui s'était produit le 11 juillet 1920 à Munich a eu lieu à Carlsruhe.

Dans la nuit du 22 au 23 février, la plaque de cuivre apposée au consulat de France a été arrachée et à la place on a écrit : « Ici, on parle allemand ».

Danemark

Une taxe sur les exportations allemandes

On mande de Copenhague, 26 février :

Le gouvernement danois vient de décider que les exportations allemandes seraient frappées d'un droit de 12 %.

Cette mesure est accueillie avec beaucoup de faveur par l'opinion publique et principalement par les milieux commerciaux danois et scandinaves. En effet, la crise économique dont souffre actuellement le Danemark est très grande. Il y a près de 60,000 chômeurs. Ce chômage est dû en grande partie à la concurrence allemande, qui est favorisée encore par le cours du change qui est très bas et aussi par le taux excessif des salaires.

Géorgie

Les bolchévistes à Tiflis

LONDRES, 1er (Havas). — La prise de Tiflis par les rouges est confirmée. Le gouvernement, les administrations et les colonies étrangères se sont retirées à Koutais et à Batoum.

Les troupes géorgiennes auraient subi une défaite entre Gragi et Soukhoum.

La ville de Boti est menacée.

Russie

Le train de Trotzky

RIGA, 26. — Selon une information officielle de Moscou, le train de Trotzky a été attaqué par des cosaques sur la ligne de chemin de fer d'Orembourg. Quelques personnes de l'escorte ont été blessées.

SUISSE

Les exportations permises. — Dans le but d'étendre les autorisations générales d'exportation décrétées jusqu'ici, le département fédéral de l'économie publique publie une ordonnance d'après laquelle une autorisation d'exportation est accordée pour toutes les marchandises comprises dans les tarifs douaniers suisses à l'exception d'un nombre limité de catégories de marchandises et sous réserve d'abrogation éventuelle en tout temps.

Parmi les marchandises pour lesquelles un permis d'exportation est érigé, permis qui sera accordé au refusé selon l'état du ravitaillement du pays, il faut citer notamment le chocolat, le lait frais et le lait condensé, le fromage, le bétail, l'or, l'argent, le platine, le bois, etc.

Une découverte historique. — A la dernière assemblée de la Société allemande d'histoire du canton de Fribourg, on a annoncé qu'à Lausanne a été découvert l'original de la chronique anonyme de Fribourg, écrite en latin et publiée par Zurlauben, chronique très importante pour l'histoire fribourgeoise, déclarée apocryphe par Théodore de Liebenau ; Liebenau s'est trompé : l'écrit, qui date de 1386 à 1388 est parfaitement authentique.

Pour lutter contre la cherté de la vie. (De notre correspondant de Berne.) — La santé est, on l'a répété souvent, le plus cher de tous les biens. C'est ce que se sont dit, jeudi dernier, les médecins de la ville et du canton de Berne, assemblés avec des représentants des autorités cantonales et des délégués des sociétés d'assurance.

M. Edmond Schulthess, président de la Confédération, honorait la réunion de sa présidence. Rien que ça.

En Chine, on a l'excellente habitude de payer son médecin tant qu'on se porte bien et de suspendre ses honoraires dès qu'on se sent malade. Mais chez nous, où chacun se plaint de sa santé, les Hippocrate et les Doyen ne trouveraient pas leur compte à un arrangement de cette nature.

Aussi les médecins bernois ont-ils recouru à un moyen plus plaisant — pour eux — en proposant de relever leurs honoraires et de les appliquer uniformément dans tout le pays. Mais cette proposition n'a pas plu à tout le monde et une seconde réunion a été jugée nécessaire. Elle aura lieu prochainement, sous la présidence de M. Rufenacht, directeur de l'office des assurances sociales.

Aussi ne pouvons-nous que conseiller amicalement à nos lecteurs de se hâter d'être malades avant la hausse des tarifs. R. E.

SOLEURE — Une assemblée du parti radical démocratique soleurois, forte de 250 personnes, de la région du Leberberg qui est la plus atteinte par la crise horlogère, a eu lieu dimanche, à Selzach, sous la présidence du conseiller national Obrecht.

La Fédération des industriels de l'horlogerie, de l'industrie des vis et des machines de Soleure et environs ayant l'intention de fermer complètement ses établissements, une résolution fut adoptée, exprimant l'espoir que les anciens ouvriers et les pères de famille soient exceptés de cette mesure. Le gouvernement fut invité à organiser des travaux pour les chômeurs et de s'adresser au Conseil fédéral afin que le canton de Soleure ait une part importante du crédit fédéral mis à disposition pour semblables travaux. Enfin, l'assemblée demanda que l'on commence bientôt les travaux pour la deuxième voie Soleure-Longeau.

THURGOVIE. — A Müllheim, la petite Schwyter a été asphyxiée par la fumée d'une brique bouillante que sa mère avait mise dans son lit. Avant que les parents pussent porter secours à l'enfant, la mort avait déjà fait son œuvre.

ZURICH. — Le Grand Conseil zuricois a adopté le projet de loi concernant la protection du gibier et des oiseaux. Répondant à une interpellation du groupe industriel du Grand Conseil concernant le prolongement des délais pour l'envoi des taxations personnelles pour 1920, le chef du département des finances a déclaré que l'envoi de ces dites taxations était prévu dans la loi et qu'il était absolument nécessaire, c'est pourquoi, dans l'intérêt des cantons et des communes, il ne lui était pas possible de prendre complètement en considération l'interpellation formulée. Puis le communiste Hitz-Bay développa une interpellation concernant l'immixtion du gouvernement cantonal dans les affaires municipales. (Emission d'un emprunt municipal américain.) L'interpellant déclara que l'intervention du gouvernement était dictatoriale. Dans sa réponse, le Conseiller d'Etat Wettstein déclara qu'il était du devoir du gouvernement d'intervenir partout où la loi n'était pas observée. A ce moment, la ville de Zurich avait de gros engagements financiers à remplir. Les dettes arrivant à échéance jusqu'à fin 1921 sont de 65 millions. Il faut absolument que ces dettes soient consolidées. Elles permettaient d'être couvertes par l'emprunt américain. Il n'y avait pas d'autre éventualité pour le gouvernement que de venir en aide à la ville et de déclarer que l'emprunt était urgent. Le gouvernement suivra également avec attention les dernières décisions du Conseil municipal de Zurich et saura écarter les abus d'un petit groupe de fanatiques. Il fut décidé, par 116 voix contre 54, de rejeter la discussion au sujet de cette interpellation.

— A la suite de la sécheresse générale de longue durée, les usines électriques du canton de Zurich se sont vues de nouveau dans l'obligation de prendre de sévères mesures restrictives. Si ces mesures ne produisent pas l'effet souhaité, ces usines prévoient l'interruption complète de la distribution d'énergie électrique pour certaines régions. D'autre part, cette même sécheresse a également été nuisible à toute l'agriculture.

— La municipalité de Zurich se propose de demander à l'autorité de réduire le prix du gaz, en juin 1921, à 45 centimes pour la ville de Zurich et 41 centimes pour la banlieue, sous réserve que la Confédération indemnise les usines à gaz pour les stocks de charbons qui ont été achetés à des prix élevés, conformément aux mesures indiquées par elle.

BERNE. — Plusieurs ouvriers occupés samedi à chercher des fusées sur la place de tir de Kunersdorf, près de Zopfen, ont été victimes d'un accident. Cinq ouvriers ont été tués, dont deux horriblement mutilés, et six autres grièvement blessés.

— Mardi soir, à l'Eglise française de Berne, M. Albert Thomas, directeur du B. I. T., a fait une conférence sur « L'activité de la Société des nations ». Cette conférence a été organisée par les « Cours d'instruction civique de la ville de Berne », le parti progressiste bernois et l'association romande. R. E.

— Le jeune Emile Badet, de Fregiécourt, âgé de 17 ans, ébranchait un arbre dans la forêt : un coup de hache mal dirigé vint le frapper à un genou en lui faisant une profonde entaille. On l'a transporté à l'hôpital.

— La maladie du sommeil a fait une nouvelle victime à Tramelan. M. Béguelin, employé à la Banque populaire, fils unique, vient de mourir après huit jours de sommeil, à l'âge de 24 ans.

GENÈVE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des cambrioleurs ont pénétré dans un magasin d'horlogerie-bijouterie, et se sont emparés de nombreux bijoux, valant une vingtaine de mille francs. Aucune trace d'effraction n'a été relevée sur la porte du magasin, qui occupe une seule arcade.

AVIS TARDIFS

La conférence théosophique

concernant l'Homme, d'où il vient, où il va, annoncée par erreur pour le **mercredi 2 mars aura lieu mardi 8 mars.**

Quels propriétaires de vignes

seraient disposés de participer à l'achat en commun d'un vagon de

soufre sulfaté

(à 10 % de cuivre) de provenance italienne (marque Rambaldi). Ce produit de tout premier choix, impalpable, a été analysé par la station d'essais d'Auvernier qui peut renseigner. — Prix de revient franco de tout : fr. 45.— à fr. 48.— les 100 kg. suivant cours du change.

Ecrire tout de suite à **William DuBois & Co.**, à Cormondrèche en indiquant la quantité désirée.

BOUCHERIES BELL

Baisse de 40 c.

par kilo sur la

viande de bœuf

1er choix.

Jeudi, sur la place du Marché près de la fontaine, **Poissons blancs à 80 cent., Merlans** et **Lottes à fr. 1.—, Cabillaud à fr. 1.10 la livre.**

Partie financière

Bourse de Genève, du 1er mars 1921

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. *m* = prix moyen entre l'offre et la demande. *d* = demande. | *o* = offre.

Actions			*Obligations*		
Banq. Nat. Suisse	—.—		4½ Fed. VI emp.	—.—	
Soc. de banq. s.	565.—		4½ » VII »	—.—	
Comp. d'Escom.	550.—		5% » VIII »	—.—	
Crédit suisse . .	532.50	*m*	5% » IX »	993.—	
Union fin. genev.	—.—		3½ Ch. de fer féd.	617.50	
Ind. genev. d. gaz	160.—	*o*	3% Différé. . .	280.—	
Gaz Marseille. .	—.—		3% Genev.-lots.	88.75	
Gaz de Naples .	—.—		4% Genev. 1899.	355.—	
Fco-Suisse élect.	120.—	*o*	Japon tab. IIes. 4½	95.—	
Electro Girod. .	—.—		Serbe 4% . . .	—.—	
Mines Bor privil.	—.—		V. Genè. 1919, 5%	254.50	
» » ordin.	—.—		4% Lausanne .	—.—	
Gaïsa, parts . .	442.50	*m*	Chem. Fco-Suisse	306.—	
Chocol. P.-C.-K.	243.50		Jura-Simp. 3½%	300.—	
Nestlé	698.50		Lombar. anc. 3%	43.50	
Caoutch. S. fin.	55.—	*d*	Cr. f. Vaud. 5%	—.—	
Coton. Rus.-Fran.	—.—		S. fin. Fr.-Sui. 4%	250.—	
Sipef	—.—		Bq. hyp. Suéd. 4%	—.—	
			C. foncégyp. 1903	—.—	
			» » 1911	—.—	
			» Stok. 4 %	—.—	
			Fco-S. élec. 4 %	223.—	
			Totisch. hong. 4½	—.—	
			Ouest Lumié. 4½	—.—	

Les vieilles personnes

nécessitent pour entretenir la chaleur vitale et rajeunir les forces usées une nourriture particulièrement fortifiante. L'Emulsion Scott, préparée d'huile de foie de morue surfine, présente sous une forme très digestible des sucs nutritifs toniques. Les hypophosphites de chaux et de soude, combinés avec la glycérine, sont précieux pour les gens d'âge. L'emploi régulier d'Emulsion Scott comme fortifiant et préservatif est par suite recommandable et désirable pour jeunes et vieux en hiver. Qu'on refuse énergiquement les contrefaçons et n'achète que

l'Emulsion SCOTT

avec la marque du Poisson.

Prix Fr. 3.— et Fr. 6.—

Trois fois trois

telle est la caractéristique du véritable Toblerone. Il se compose de 3 éléments : chocolat au lait extra-fin, amandes, miel ; c'est dans un étui à 3 pans que le Toblerone est présenté au public. Enfin il a 3 qualités : il fond facilement sur la langue, il rassasie agréablement et il est infiniment plus nutritif qu'aucune des imitations offertes aux gourmets.

POUR TOUT ACHAT OU VENTE

aux meilleures conditions, de

chèques ou billets de banque étrangers

adressez-vous au

CRÉDIT SUISSE

Téléphones 12.54 et 12.60 **NEUCHATEL** Téléphones 12.54 et 12.60

REGION DES LACS

Bienne (corr.). — Le télégramme vous a appris l'arrestation de l'auteur du crime de Bühl, district de Nidau. Henri Schneider, qui a été conduit dans les prisons de Bienne, avait travaillé dernièrement dans la contrée où il a commis son crime ; il connaissait très bien les vieillards Neukomm.

Son forfait accompli, il s'est dirigé du côté de Saint-Imier par le Chasseral, où il a couché la première nuit. Il n'est pas impossible qu'il ne soit encore l'auteur de l'incendie qui a réduit en cendres une grande ferme inhabitée et exploitée comme bergerie dans ces parages. De Saint-Imier il est descendu à Bienne, puis est allé à Berne et samedi après midi, il est venu s'attabler à l'auberge de Bühl où il a été saisi. C'est son chapeau qu'il avait abandonné sur le lieu du crime et que des personnes de la localité reconnurent comme lui ayant appartenu, qui a pu fournir un indice sérieux et amener l'arrestation de l'assassin.

Yverdon. — Mlle Rosine Lambert, ancienne rédactrice du « Journal d'Yverdon », victime de l'accident que nous avons relaté la semaine dernière, a succombé vendredi soir.

— Dimanche soir, vers 9 heures, M. Aug. Chevalier, charretier chez MM. Hinderer frères, rentrait avec un chargement de bois qu'il avait misé pour son compte, lorsqu'il fut bousculé, à l'entrée de Clendy, par un motocycliste. Il a une jambe gravement broyée et a perdu beaucoup de sang. On est très anxieux sur son sort. M. Chevallier est marié et père de famille.

CANTON

Marché du travail. — Le rapport de l'office cantonal de placement pour la période du 19 au 26 février accuse 3248 chômeurs totaux, soit 2376 hommes et 867 femmes, 2378 chômeurs retirent des secours. 50 places vacantes ont été annoncées durant cette période.

Le chômage partiel donne les chiffres suivants : industrie chocolatière et confiserie 120 personnes ; industrie vinicole 10 ; industrie des confections 102 ; arts graphiques 11 ; industrie des allumettes 41 ; industrie mécanique 112 ; industrie des moteurs 19 ; industrie horlogère et branches annexes 7204. Soit au total 7619 personnes, dont 4465 hommes et 3154 femmes.

Cressier. — Les enchères de vin de l'hôpital Pourtalès qui ont eu lieu le 28 février ont donné les résultats suivants : prix moyen du blanc 1 fr. 97 ; du rouge 2 fr. 01. Les quantités ne portaient que sur 9000 litres du premier et sur 400 litres du second.

— (Corr.). — Afin de venir en aide à la Croix-Rouge et au lieu de procéder à la collecte tant recommandée, un comité s'est formé et a cru bien faire d'intéresser notre population à cette bonne œuvre en s'y prenant de tout autre façon.

Il a donc fait appel à la bonne volonté des jeunes gens et des jeunes filles de la localité et a entrepris la représentation d'une opérette en 3 actes : « La cocarde de Mimi Pinson ». Et comme le dit le proverbe latin : la fortune est propice aux audacieux, sa tentative a été couronnée de succès.

Secondés par l'orchestre de Colombier que dirige M. Miéville, trois soirs de suite nos acteurs ont fait salle comble à Cressier. Puis, sollicités par des amis, notre troupe d'occasion a joué le 1er mars devant le public d'Auvernier et se présentera le 13 du courant devant celui du Landeron.

Nous ne doutons pas que le même succès les y attend, étant donné que les rôles principaux sont superbement tenus, que les costumes sont ravissants et que les parties chorale et musicale ne laissent rien à désirer.

Boudry. — La fête régionale de chant et de musique du district de Boudry aura lieu le 22 mai avec renvoi éventuel au 29 en cas de mauvais temps.

La Chaux-de-Fonds. — Dimanche après midi, M. Charles Wilhelm fils et sa famille se rendaient en automobile à Neuchâtel. Au passage des Loges, le chauffeur fit jouer les freins, mais par suite de l'état du sol fortement gelé, la voiture dérapa et vint heurter contre un arbre. Le jeune garçon de M. Wilhelm, âgé de 9 ans, fut précipité violemment hors du véhicule. Relevé avec de fortes contusions à la figure, il fut transporté d'urgence dans une clinique. La vie de la petite victime ne paraît pas dangereusement menacée. Toutefois, son état est grave et l'on a constaté en particulier une fracture du maxillaire supérieur.

NEUCHATEL

Conseil général. — Le Conseil général siégera lundi prochain à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

Rapports du Conseil communal sur une demande de crédits pour l'aménagement du cimetière de Beauregard et le rélargissement du chemin de Beauregard, pour la construction d'un épi en enrochement à Serrières et pour la réfection de la toiture de la Grande Joux. Vente d'une maison communale au Bois de l'Hôpital. Diverses demandes d'agrégation. Réorganisation de l'administration de l'hôpital de la ville aux Cadolles.

Rapport de la commission sur le budget de 1921.

Balances fausses. — La police a dressé rapport lundi contre deux marchands dont les balances étaient inexactes.

Tombé dans une cave. — Hier soir, dans un café de la ville, un consommateur habitant Hauterive, se trompant de porte, est tombé dans les escaliers de la cave. Il fut transporté en auto à l'hôpital Pourtalès; on craint une fracture du crâne.

Rugby. — Le club anglais de rugby « Who Haha », de notre ville, a battu hier à Vidy-Plage, près de Lausanne, le club anglais de Lausanne « Pinguins », par 25 points à 0, composés de 2 goals et de 3 essais.

Graphologie historique. — Les manuscrits dont s'enorgueillissent les archives, les bibliothèques et les collections d'autographes, sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Les érudits les ont déchiffrés, analysés, commentés, décrits et catalogués, mais ils n'ont pas encore eu l'idée de les étudier au point de vue graphologique. Pourtant une collaboration de l'historien et du graphologue ne manquerait pas d'être féconde en aperçus nouveaux.

C'est ce que M. François Franzoni s'efforcera de démontrer dans les trois causeries de graphologie historique qu'il fera à l'aula de l'Université, les mercredis 2, 9 et 16 mars. Ces causeries seront illustrées de projections lumineuses. Dans la première, M. Franzoni parlera entre autres de l'énigme Shakespeare-Stanley et de l'affaire Naundorff. Dans la deuxième, il étudiera quelques figures de la révolution française : Danton, Robespierre, Marat, Charlotte Corday, les testaments de Louis XVI et de Marie-Antoinette. La troisième traitera d'écritures contemporaines : Raspoutine, d'Annunzio, Wilson.

Au Conservatoire. — Une cantatrice française, élève authentique de Pauline Viardot-Garcia, — un nom qui allie aux douces sonorités de l'Ile de France les claires voyelles de la langue d'Italie : Eline Biarga. Tout en faisant du théâtre avec grand succès à Genève, en France, en Allemagne et ailleurs, Mme Eline Biarga voua une attention spéciale au concert et à l'art même du chant. Nulle école ne lui est étrangère et rien ne saurait donner une idée de la variété de son répertoire. C'est dire qu'après les soirées d'un Carl Rehfuss, consacrées spécialement au lied, la direction du Conservatoire a eu la main heureuse en demandant à Mme Eline Biarga d'interpréter, cette fois, des airs choisis « à travers l'opéra » du XVIIIme au XXme siècle.

« Nous ne nous abusons point — dit le programme, en manière d'avertissement — sur l'anomalie qu'il y a à présenter des fragments lyriques et dramatiques hors de la scène à laquelle ils doivent une part de leur pouvoir évocateur. Nous croyons cependant que, même privée du secours de l'action, de l'orchestre et du décor, leur valeur expressive propre justifie notre tentative, dans une ville qui ne possède pas encore de théâtre lyrique. »

Haydn, Mozart, Gluck, Rossini (l'air du « Barbier de Séville », fameux et difficile entre tous : « Una voce poco fà »), Verdi, Puccini, Gounod, Massenet, Delibes, Charpentier feront les frais d'une soirée qui promet de continuer en beauté, jeudi prochain 3 mars, la série remarquable des concerts du Conservatoire.

Souscription en faveur du Sanatorium universitaire

Pierre et Suzy 5 fr. Total à ce jour 876 fr.

Fête du 1er mars

Un soleil de printemps dans un ciel sans nuage. La diane est jouée dans les différents quartiers de la ville. Dès le matin, les rues pavoisées sont noires de gens qui font bon accueil aux jeunes vendeuses de drapeaux neuchâtelois et de fleurs multicolores; aussi tout le monde est-il décoré: bonne journée pour le dispensaire antituberculeux.

L'après-midi, la foule redouble ; bien avant deux heures, la place Numa-Droz et les rues de la boucle sont couvertes de gens qui attendent le départ du cortège organisé par l'Association des sociétés locales. Il s'ébranle à deux heures et quart, ouvert par un détachement de guides dont les chevaux ont peine à avancer au milieu de la foule compacte. Puis viennent les sociétés de la ville divisées en groupes que précède chaque fois une fanfare. Plusieurs représentants des autorités communales et cantonales y ont pris place. On remarque surtout des soldats du landsturm et un groupe de Neuchâtelois dans l'ancien uniforme, coiffés du haut shako. La colonie française au grand complet a tenu à témoigner sa reconnaissance envers la population en participant au cortège. Les drapeaux, très nombreux — nous en avons compté plus de 40 — déploient leurs ors et leurs riches couleurs au soleil.

Après le tour de ville traditionnel, le cortège et toute la population se rendent sur la place Alexis-Marie Piaget. Les bannières se groupent sur l'esplanade du monument de la République qui prend un fort bel air.

M. Krebs remercie la population d'avoir répondu si nombreuse à l'appel de l'Association des sociétés locales.

M. Ernest Béguin, vice-président du Conseil d'Etat, rend hommage aux patriotes de 1848 dont la révolution nous a délivrés de l'oppression, dit-il, tandis que la révolution sociale que certains prêchent nous conduirait à la tyrannie. Attachons-nous toujours à l'idéal des républicains de 1848.

M. Ferdinand Porchat, président du Conseil communal, insiste plus particulièrement sur l'amour que nous devons à notre bonne ville de Neuchâtel, que la révolution de 1848 a rendue prospère. Puis il passe brièvement en revue les nombreux problèmes que les autorités, soutenues par la population tout entière, vont avoir à résoudre: question du chômage et de la pénurie des appartements, assainissement des quartiers et des maisons insalubres, transformation de la cuvette du Vauseyon en un terrain industriel, transformation de la gare, et surtout rétablissement de notre équilibre financier.

L'assemblée chante encore le Cantique suisse et se sépare; les uns vont se promener au soleil, les autres, plus nombreux, rendent visite aux forains établis comme de coutume sur la place du Port. Et jusqu'à une heure assez avancée de la soirée chacun s'en donne à cœur joie pour oublier un instant les soucis et les inquiétudes de la vie quotidienne.

POLITIQUE

La conférence de Londres

Les Alliés finiraient par devoir de l'argent à l'Allemagne

LONDRES, 1er. — L'envoyé spécial de l'Agence Havas dit que la présence des délégués allemands à la séance de mardi matin a donné un intérêt tout à fait nouveau à la conférence de Londres.

M. Simons et les autres délégués allemands arrivent à 11 h. 25 à Lancasterhouse, bientôt suivis de MM. Lloyd George, Briand, Loucheur, Charles Laurent, ambassadeur de France à Berlin, Austen Chamberlain, etc.

La séance est déclarée ouverte à 11 h. 30 exactement, par M. Lloyd George, qui, après avoir salué les délégués allemands, annonce que les Alliés ont arrêté la procédure suivante: 1) Réparations : 2) désarmement et demande à M. Simons s'il agrée cette procédure.

Le ministre allemand des affaires étrangères répond affirmativement et commence son exposé en disant que les experts allemands ont établi des contre-propositions qu'il va remettre à la conférence, en vue de leur examen par les experts des deux parties.

Les propositions présentées par M. Simons sont complètement inacceptables. Par exemple, en la calculant au cours actuel, l'indemnité dont il offre le versement serait de cinquante milliards de marks or, sur lesquels la délégation allemande prétend avoir versé déjà vingt milliards, sous forme de restitution, en sorte qu'il ne resterait plus que trente milliards, dont l'Allemagne propose de s'acquitter en trente années, sous condition qu'intervienne un emprunt international exempt d'impôt dans tous les pays et aussi un nouvel accord financier international après cinq années.

L'exposé du ministre des affaires étrangères du Reich a produit une impression très défavorable.

M. Lloyd George déclare que ces propositions dénotent un manque complet de compréhension de la situation et que le memorandum contenant le total des contre-propositions allemandes est conforme à cet exposé. Il ne mérite ni examen ni discussion.

Le premier britannique qui, au début de la séance, avait accueilli très courtoisement les délégués allemands, s'est montré à la fin de la réunion très mécontent de leur attitude.

S'adressant à un autre délégué, il déclara : « Il est temps de lever la séance, car nous finirions par devoir de l'argent. »

La séance a pris fin à 13 h. 15. Les Alliés doivent se réunir à 16 heures à Downingstreet. Ils feront connaître leur réponse demain sans doute à la délégation allemande.

Les experts, y compris le maréchal Foch, ont été priés de se tenir dans leurs hôtels respectifs, prêts à répondre au premier appel du président de la Conférence de Londres.

Les syndicalistes hollandais travaillent pour l'Allemagne

LONDRES, 2 (Havas). — La fédération des syndicats néerlandais a adressé à M. Lloyd George le télégramme suivant :

« La fédération des syndicats néerlandais, à la veille des négociations entre les représentants des divers gouvernements, dans le but de fixer les obligations de l'Allemagne au sujet des réparations, croit devoir indiquer l'intérêt suprême que l'humanité tout entière attache à des conditions n'engendrant pas de nouvelles haines entre les nations et qui ne mettront pas d'obstacle au relèvement mondial et n'imposeront pas, pendant de nombreuses années, l'esclavage à des milliers de travailleurs. La fédération protestera avec véhémence contre toute condition qui ne tiendrait pas compte de ces facteurs. »

M. Lloyd George a répondu :

« M. Lloyd George est surpris de recevoir un télégramme de protestation des syndicats néerlandais. Il ne se souvient pas que, pendant la guerre, quand le gouvernement impérial allemand s'efforçait de priver de la liberté les classes ouvrières belges et françaises, les syndicats aient formulé une protestation quelconque. Il n'a plus souvenance non plus qu'ils aient protesté contre les déportations d'ouvriers belges et français en Allemagne là où on les contraignait à un travail d'esclaves.

» Autant que M. Lloyd George puisse le comprendre, la protestation actuelle ne vise qu'à laisser aux classes ouvrières, particulièrement à celles de Belgique et de France, non seulement les frais de la guerre, mais aussi le fardeau immense des réparations des dommages causés par une guerre qui leur fut imposée par l'ancien gouvernement allemand. Il est aussi juste que les auteurs de la guerre dont le pays n'a pas été dévasté supportent une juste part des frais de restauration dans les pays qu'ils ont dévastés. »

Mort du roi Nicolas

ANTIBES, 2 (Havas). — Le roi Nicolas de Monténégro vient de mourir.

La reine d'Italie, sa fille et le roi, avisés télégraphiquement, sont attendus pour les obsèques dont la date n'est pas encore fixée.

Le départ de M. Huber

(De notre corresp.)

Grand branle-bas lundi, au Palais fédéral, vers la fin de l'après-midi. Journalistes affolés assiégeant frénétiques la porte des conseillers fédéraux. Des piles de chapeaux dans les antichambres ; des queues de visiteurs dans les couloirs. Et des fuites éperdues dans les corridors, et des conciliabules animés dans tous les coins. Mobilisation générale ? Non pas. Grand mariage ? Plaisanterie. Renversement du Cabinet ? Bagatelle. M. Schulthess recevant le Nicham ? Mieux encore. Un fonctionnaire renonçant à son allocation ? Presque. Ma langue au chat. Hé bien ! le Conseil fédéral s'était inopinément et précipitamment réuni en séance extraordinaire et avait reçu M. Max Huber en grand mystère et en grande pompe. Et puis l'on avait vu M. Huber et ses bagages se hâter vers la gare.

Ces faits étant acquis à la cause, les conclusions devenaient faciles à tirer. Comme M. Huber se rend à Paris pour assister de ses lumières juridiques et patriotiques notre ministre dans son entretien avec le Conseil de la S. d. N. au sujet du passage de troupes pour Vilna, il était évident que le gouvernement avait voulu lui bourrer les poches de chocolat et le crâne de bons conseils. Pour le chocolat, on n'avait que l'embarras du choix. Mais pour les bons conseils, c'était une autre affaire. Les journalistes grillaient d'envie de savoir ce que c'était que ces bons conseils. M. Huber était-il chargé de céder en fin de compte devant l'insistance de la S. d. N., ou bien de défendre « unguibus et rostro » la décision première et négative du Conseil fédéral ?

Hélas ! les journalistes continueront de griller d'envie. Car la réponse officielle est que l'on a simplement donné à M. Huber des instructions générales et que le Conseil fédéral n'a pas lieu de modifier sa première opinion.

Il est bien certain que l'on ne peut pas dire aujourd'hui à M. Huber : « Dites le contraire de ce que notre ministre a dit samedi et répondez que nous sommes disposés à laisser passer toutes les troupes que l'on voudra bien nous envoyer. »

Mais il est fort probable que l'on aura recommandé à cet avisé diplomate de ne point négliger les faits nouveaux qui pourraient se produire et qui permettraient à la Suisse, non point de changer d'avis, mais de prendre une décision appropriée aux circonstances.

Maintenant « Huberus factus est ». M. Huber aura débarqué dans la Ville-Lumière au moment où l'on lira ces lignes et il aura peut-être déjà conféré avec ces messieurs de la S. d. N. Nos bons vœux l'escortent. Puisse-t-il faire comprendre au Conseil de la S. d. N. la délicate situation où se trouve notre Conseil fédéral qui, après être — ne l'oublions pas, ce serait de l'ingratitude — descendu dans l'arène, il y a un an, pour combattre de toutes ses forces en faveur de l'accession, sait mieux que personne qu'il doit aujourd'hui agir avec prudence. Il doit exiger de prendre à rebrousse-poil la formidable minorité qui actuellement encore se fait de la neutralité helvétique une idée différente de la nôtre, et qui croit que l'on ne songe à rien moins qu'à nous arracher cette chère indépendance et nous faire renier un passé dont nous sommes fiers.

Entre l'affaire des zones et celle de trains, la tâche de notre ministre à Paris et celle de son coadjuteur M. Huber n'ont rien du tout de séduisant et nous ne saurions dire que nous voudrions être à la place de ces deux avocats de la cause helvétique. Vraiment M. Huber, qu'aucune obligation officielle ne force d'accepter ces fonctions délicates, fait preuve d'un patriotisme qu'il faut saluer avec respect. Il lui serait si facile de faire du journalisme et de clamer que le Conseil fédéral ne fait que des bêtises !

R. E.

NOUVELLES DIVERSES

Nouvelles locomotives électriques. — Les essais de locomotives électriques munies de dispositifs pour récupérer du courant à la descente, qui ont été faits sur la ligne du Lötschberg, entre Frutigen et Brigue, ont donné de probants résultats. Malheureusement, ensuite du manque de disponibilités, la compagnie ne peut faire l'acquisition de ces locomotives.

L'attentat contre Venizelos. — Devant la cour d'assises de la Seine ont continué les débats des deux officiers grecs Kirialis et Tseperis. L'avocat général Legris a fait en quelques mots l'éloge de M. Venizelos, qui rendit de si grands services à la patrie. Il s'est attaché à faire ressortir la préméditation du crime. Absoudre les accusés serait approuver les tendances germanophiles et excuser l'assassinat des marins à Athènes. Sans s'opposer à l'admission de circonstances atténuantes, il a demandé au jury de prononcer une condamnation relativement sévère.

Les deux agresseurs de M. Venizelos ont été condamnés à cinq années de réclusion.

Une découverte intéressante. — A Paris, le professeur Roux, directeur de l'Institut Pasteur, vient de présenter à l'Académie des sciences une communication touchant une découverte susceptible d'immuniser contre la fièvre aphteuse.

Collision de trains. — Dans une collision qui s'est produite dimanche entre un train de New-York central et un train du Michigan central, 30 à 40 personnes ont été tuées. Un grand nombre de voyageurs ont été blessés.

Deux naufrages. — Une voie d'eau s'est déclarée à bord de l'ancien navire allemand « Huntspeel », aménagé en transport, qui devait appareiller mardi avec des troupes pour l'Extrême-Orient. Le navire a sombré dans le port.

— Une collision s'est produite au large de Panama entre le vapeur « Steel Inventor » et le contre-torpilleur américain « Woolsey ». Ce lui-ci coula. Un homme d'équipage fut tué et quinze sont manquants. Les autres membres de l'équipage du « Woolsey » ont été sauvés par les autres destroyers de l'escadrille.

Les finesses de M. Simons

En même temps que le ministre des affaires étrangères de la République allemande ou du Reich — quoique équivalent, paraît-il, les deux mots ne se couvrent pas tout à fait, — en même temps donc que M. Simons s'en allait porter à Londres l'assurance que l'Allemagne réparera ses destructions tout en ne les réparant pas ou ne les réparera pas tout en les réparant, le « Vorwärts » et la « Germania » parlaient d'un coup d'Etat en gestation.

Admirons la forme à laquelle la « Germania » annonce ce « coup d'Etat » qui ne serait cependant qu'une « démonstration » et qu'organiseraient des représentants de deux tendances politiques qui ne font cependant pas partie d'organisations responsables :

« Il se passe des choses auxquelles il faut prêter la plus grande attention. Il s'agit d'un mouvement combiné national-bolchéviste. Il est clair qu'aucune personnalité politique ou militaire des organisations responsables ne peut être impliquée dans cette affaire. Cependant, un groupement à prendre au sérieux et composé de représentants des deux tendances politiques estime pouvoir exploiter la situation agitée actuelle pour organiser une grande démonstration à Berlin. »

Ainsi parle la « Germania ». Sans pouvoir passer pour un modèle de clarté, Zarathoustra était néanmoins plus compréhensible.

Ce langage sibyllin semble signifier que les nationalistes sont de mèche avec les bolchévistes. Personne n'ignore que les nationalistes sont des réactionnaires et que les bolchévistes en sont d'autres, si l'on en juge d'après l'exemple de la Russie. Pourtant comme ils travailleront chacun pour soi, il y aura forcément des dupeurs et des dupes. Doit-on chercher à deviner qui mangera les marrons tirés en commun du feu ? Ce serait un travail superflu, car l'annonce du coup d'Etat coïncide trop visiblement avec la conférence de Londres pour qu'on n'y voie pas la réédition d'une tentative de pression sur l'esprit des Alliés.

Ne lisait-on pas hier dans les journaux du soir la nouvelle d'une grande manifestation des mutilés de guerre, dimanche, au Lustgarten de Berlin : en tête d'un cortège long de deux kilomètres se trouvait l'étoile soviétique !

La manœuvre est tout de même un peu usée. Mais elle a si souvent eu du succès que M. Simons a cru bon de l'employer une fois de plus. M. Lloyd George s'y laissera-t-il prendre encore ? Nous le saurons dans quelques jours.

Pour le moment, il paraît plutôt se rebiffer.

F.-L. S.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel »

Les sanctions

LONDRES, 2 (Havas). — Les sanctions envisagées dans les milieux alliés pour répondre au manquement de l'Allemagne dans l'exécution du traité seraient les suivantes :

1° Prélèvement de 50 % sur le produit des ventes de l'Allemagne à l'étranger (ce moyen de contrainte aurait été préconisé par Lloyd George).

2° Etablissement d'un régime douanier spécial séparant, au point de vue économique, la rive gauche du Rhin du reste de l'Allemagne.

3° Occupation des ports charbonniers de la rive droite du Rhin.

Quant à la saisie des douanes allemandes, on n'y aurait recours qu'à la dernière extrémité.

Le „ Tirpitz "

FLENSBOURG, 2. — Les chantiers de Flensbourg devaient procéder au lancement d'un steamer jaugeant environ 12,000 tonnes; ce navire avait été construit pour être affecté au commerce d'outre-mer, par la société par actions Hugo Stinnes à Hambourg, et devait porter le nom de « Tirpitz ».

Au dernier moment, il semble que le lancement ne pourra pas avoir lieu à cause des décisions des ouvriers des chantiers.

Cours des changes

du mercredi 2 mars 1921, à 8 h. et demie
de la Banque Berthoud & Co, Neuchâtel

	Chèque	Demande	Offre
Paris		43.15	43.40
Londres		23.38	23.45
Italie		21.95	22.20
Bruxelles		45.15	45.45
New-York		6.03	6.09
Berlin		9.70	9.95
Vienne		1.25	1.45
Amsterdam		205.25	206.25
Espagne		83.—	83.75
Stockholm		134.25	135.—
Copenhague		106.—	107.—
Christiania		100.50	101.50
Prague		7.40	7.80
Bucarest		8.—	8.40
Varsovie		—.65	1.—

Achat et vente de billets de banque étrangers aux meilleures conditions.

Cours sans engagement. Vu les fluctuations, se renseigner téléphone No 257.

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions: Ouverture de comptes-courants, dépôts, garde de titres, ordres de Bourse, etc.

✝

Monsieur et Madame Jean Crosa-Galletto et leurs enfants, à Commentry (France); Monsieur et Madame Barthélemy Crosa-Kaepeli, à Tergnier (France); Monsieur Charles Crosa, à Neuchâtel; Monsieur Barthélemy Crosa, entrepreneur, ses enfants et petits-enfants, à Neuchâtel, Berne et Brigue; Mademoiselle Thérèse Brusa, à Neuchâtel; Monsieur Jean Crosa, ses enfants et petits-enfants, à Ornavasso (Italie); Madame veuve Eléonore Brusa, ses enfants et petits-enfants, à Ornavasso (Italie); Madame veuve Piana Agostinetti, ses enfants et petits-enfants, à Ornavasso (Italie); les familles Crosa, Antiglio, Bolzoni, Brusa, à Ornavasso (Italie), et familles alliées en Suisse, France et Italie, ont la douleur de faire part du décès de

Madame Anne CROSA
née BRUSA

leur bien-aimée mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur affection, dans sa 76me année, munie des sacrements de l'Eglise.

Neuchâtel, le 28 février 1921.

L'enterrement aura lieu mercredi 2 mars 1921, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire : Parcs 57.

R. I. P.

On ne touchera pas
Prière de ne pas faire de visites.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Alfred Auchlin et ses enfants Elisabeth, Hubert et Jean-Pierre;

Les enfants et petits-enfants de feu Alfred Kybourg;

Les enfants et petits-enfants de feu François Auchlin;

et toutes les familles parentes et alliées font part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Alfred AUCHLIN
née Alice KYBOURG

leur bien-aimée épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et parente, enlevée ce jour à leur affection, après une pénible maladie, dans sa 37me année.

Neuchâtel, le 27 février 1921.

Tu lui conserveras la vraie paix
Parce qu'elle se confie en Toi.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu au cimetière de St-Blaise le mercredi 2 mars.

Madame Fanny Richard-Ruedin et ses enfants : Charles, Julien, Agnès et Marcel;

Madame veuve Emilie Racine-Richard et ses enfants;

Monsieur et Madame Paul Ruedin, à Genève;

les familles alliées Richard, Steckler, Ruedin et Veillard,

ont la douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles RICHARD-RUEDIN

leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Cressier, à l'âge de 83 ans, muni des saints sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Cressier, le jeudi 3 mars, à 8 h. 30 du matin.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Précieuse aux yeux de l'Eternel est la mort de ses saints.

Ps. CXVI, 15.

Oui, la bonté et la gratuité me suivront tous les jours de ma vie et mon habitation sera dans la maison de l'Eternel pour de longs jours.

Ps. XXIII, 6.

Madame Paul Keller-Eberhardt, à Montmollin;

Monsieur et Madame Albert Keller-Jaccard et leurs enfants : Simone, Albert et May, à La Chaux-de-Fonds;

Madame Alexandre Keller et famille, au Locle;

Monsieur et Madame Paul Friolet et famille, à Cormondrèche;

Monsieur et Madame Emile Glardon-Grobéty et famille, à Vallorbe;

Madame Emile Grobéty-Roy et famille, à Vallorbe, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part du délogement de leur cher époux, père, grand-père, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur Paul KELLER

qui s'est endormi paisiblement dans le Seigneur dimanche, dans sa 81me année, après quelques jours de maladie.

Montmollin, le 28 février 1921.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 2 mars, à 14 heures, à Montmollin.

Lecture de la Parole à 13 h. 30.

Domicile mortuaire : Pension Sylva.

Bulletin météorologique - Mars 1921

Observations faites à 7 h. 30, 13 h. 30 et 21 h. 30

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Date	Temp. deg. cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vt dominant Dir.	Force	Etat du ciel
28	2.4	—3.4	10.0	732.7		N.-E.	faible	brum
1	4.1	—2.0	11.7	727.6		var.	»	clair

2. 7 h. ½ : Temp. : —1.3. Vent : N.-E. Ciel : clair

Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.
Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719,5 mm.

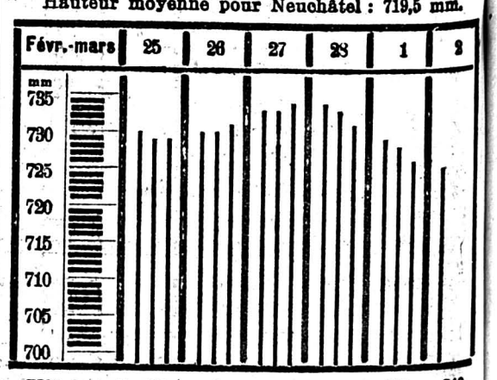

Niveau du lac : 1 mars (7 heures) 428 m. 840
2 » » » 428 m. 830

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL, S. A.